

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, May 22, 2024

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:14 p.m. [ET] to consider Bill S-15, An Act to amend the Criminal Code and the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act.

**Senator Mobina S. B. Jaffer** (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Good afternoon, honourable senators.

[*English*]

I'm Mobina Jaffer from British Columbia. I am the chair of this committee.

I invite my colleagues to introduce themselves, starting on my left with the deputy chair.

**Senator Batters:** Senator Denise Batters from Saskatchewan.

[*Translation*]

**Senator Carignan:** Good afternoon. Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

**Senator Plett:** My name is Senator Don Plett, and I am from Manitoba.

[*Translation*]

**Senator Oudar:** Good afternoon. Manuelle Oudar from Quebec.

[*English*]

**Senator Klyne:** Good afternoon. Marty Klyne, senator from Saskatchewan, Treaty 4 territory.

**Senator Prosper:** P. J. Prosper, senator from Nova Scotia, Mi'kma'ki territory.

**Senator Simons:** Paula Simons from Alberta, Treaty 6 territory.

**Senator Cotter:** I am Brent Cotter. I am a senator from Saskatchewan.

**Senator Boyer:** Yvonne Boyer, senator from Ontario.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 22 mai 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 14 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi S-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.

**La sénatrice Mobina S. B. Jaffer** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** Bonjour, honorables sénatrices et sénateurs.

[*Traduction*]

Je m'appelle Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique. Je suis présidente de ce comité.

J'inviterais mes collègues à se présenter, en commençant par la vice-présidente à ma gauche.

**La sénatrice Batters :** Sénatrice Denise Batters, de la Saskatchewan.

[*Français*]

**Le sénateur Carignan :** Bonjour. Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Plett :** Je suis le sénateur Don Plett, du Manitoba.

[*Français*]

**La sénatrice Oudar :** Bonjour. Manuelle Oudar, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Klyne :** Bonjour. Marty Klyne, sénateur de la Saskatchewan, du territoire visé par le Traité n<sup>o</sup> 4.

**Le sénateur Prosper :** P. J. Prosper, sénateur de Nouvelle-Écosse, du territoire mi'kmaq.

**La sénatrice Simons :** Paula Simons, de l'Alberta, du territoire visé par le Traité n<sup>o</sup> 6.

**Le sénateur Cotter :** Je m'appelle Brent Cotter, sénateur de la Saskatchewan.

**La sénatrice Boyer :** Yvonne Boyer, sénatrice de l'Ontario.

[Translation]

**Senator Clement:** Bernadette Clement from Ontario.

**Senator Gold:** Marc Gold from Quebec.

[English]

**Senator Tannas:** Scott Tannas, Alberta.

**The Chair:** Before we begin, I would remind all of you who are participating in person that you should consult the card in front of you to prevent audio feedback incidents. Please take note of the preventative measures in place to protect the health and safety of all participants, including the interpreters. If possible, ensure that you are seated in a manner that increases the distance between microphones.

Only use the black approved earpiece. The former grey earpiece must no longer be used. Keep your earpiece away from all microphones at all times. When you are not using your earpiece, place it face down on the sticker placed on the table for this purpose. Thank you all for your cooperation.

Senators, as you know, we are meeting to continue clause-by-clause consideration of Bill S-15, An Act to amend the Criminal Code and the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act.

To help us with our examination, we are joined by officials from the Department of Justice Canada and Environment and Climate Change Canada to answer any technical questions that members may have.

We are very pleased to welcome, from the Department of Justice Canada, Joanna Wells, Senior Counsel, Criminal Law Policy Section; and Aleksander Godlewski, Counsel, Criminal Law Policy Section. And from Environment and Climate Change Canada, we welcome Stephanie Lane, Executive Director, Legislative Governance; and Basile van Havre, Director General, Canadian Wildlife Service.

You have come a number of times, and you may still have to come another time; I am not sure. I appreciate your help.

Senators, the officials are here if you have questions about the bill.

Senators, as agreed last time, the clerk has shared all the amendments and observations with the full committee. I remind senators that it was agreed that the title and preamble stand postponed. Therefore, we are resuming debate on the first amendment to clause 1 moved by Senator Klyne, labelled MK-S15-1-1-20.

[Français]

**La sénatrice Clement :** Bernadette Clement, de l'Ontario.

**Le sénateur Gold :** Marc Gold, du Québec.

[Traduction]

**Le sénateur Tannas :** Scott Tannas, de l'Alberta.

**La présidente :** Avant de commencer, je rappelle à tous les participants en personne qu'ils doivent consulter la carte devant eux pour prévenir les incidents de retour de son. Veuillez prendre note des mesures préventives mises en place pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris des interprètes. Si possible, veuillez à vous asseoir de manière à augmenter la distance entre les microphones.

N'utilisez que les oreillettes noires approuvées. Nous devons cesser d'utiliser les anciennes oreillettes grises. Tenez votre oreillette loin de tous les microphones, et ce, en tout temps. Lorsque vous n'utilisez pas votre oreillette, placez-la face vers le bas sur l'autocollant placé sur la table à cet effet. Merci à tous de votre collaboration.

Sénateurs, comme vous le savez, nous sommes réunis pour poursuivre l'étude article par article du projet de loi S-15, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.

Pour nous aider dans cette étude, de hauts fonctionnaires de Justice Canada et d'Environnement et Changement climatique Canada se joignent à nous pour répondre aux questions techniques que les sénateurs pourraient poser.

Nous sommes ravis d'accueillir Me Joanna Wells, avocate-conseil, Section de la politique en matière de droit pénal; et Me Aleksander Godlewski, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal du ministère de la Justice; Stephanie Lane, directrice exécutive, Gouvernance législative; et Basile van Havre, directeur général, Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada.

Vous êtes déjà venus ici un certain nombre de fois, et vous pourriez avoir à revenir encore; je n'en suis pas sûre. Je vous suis reconnaissante de votre aide.

Sénateurs, ces hauts fonctionnaires sont ici pour répondre à vos questions sur le projet de loi.

Sénateurs, comme convenu la dernière fois, le greffier a transmis tous les amendements et toutes les observations à l'ensemble du comité. Je rappelle aux sénateurs qu'il a été convenu de reporter l'adoption du titre et du préambule. Ainsi, nous reprenons notre débat sur le premier amendement à l'article 1, proposé par le sénateur Klyne, intitulé MK-S15-1-1-20.

Before we start — sorry, Senator Klyne — it's a pleasure to welcome you, Senator Cotter. Thank you for being here.

**Senator Klyne:** Colleagues, with the first motion — or amendment — already shared and on the record, I will provide some context and clarity to complement the very similar language that has been shared with the public for over two years in the Jane Goodall act.

I realize it was a bit lengthy; however, some of the text is repetitive by adding the words “or designated animal” in brackets where the words “elephant” and “great ape” currently appear throughout the Criminal Code sections of the bill. My office explored whether a shorter version could be drafted with a general instruction to that effect; unfortunately, this could cause technical problems or errors. So it goes.

This amendment answers the joint request of the Jane Goodall Institute of Canada and nine of Canada's leading animal welfare non-governmental organizations, or NGOs, and zoos.

The first part of the “Noah Clause” would establish in the Criminal Code an executive authority for the federal cabinet to protect, by order, additional wild species in the context of captivity to prevent animal cruelty and/or to protect public safety. If a wild species is protected in this manner, such as lions or tigers, the same legal framework would apply as it does for elephants and great apes. With those measures, all individuals of the affected species would be grandfathered in.

New captivity, including breeding, would require a licence for best interests, conservation or scientific research. No one's animals can be taken away, absent illegal breeding or performance for entertainment, which would also be banned.

As Professor Lazare told us, this executive authority to extend a valid application of the federal law parallels other criminal statutes, such as the Controlled Drugs and Substances Act and the Canadian Environmental Protection Act, 1999.

The version before you is the product of years of consultation and development by me and my team. Alongside elephants and great apes in the code, this amendment adds designated animals. These species are defined as non-domesticated species; they are wild subspecies or hybrids. On page 5 — page 9 of the package — we have the criteria for selecting a species.

Avant de commencer — désolée, sénateur Klyne —, c'est avec plaisir que nous vous accueillons, sénateur Cotter. Merci d'être parmi nous.

**Le sénateur Klyne :** Collègues, j'ai déjà présenté la première motion — ou le premier amendement —, et elle figure au compte rendu. Je vais situer le contexte et donner des précisions en complément du libellé très semblable à celui qui a été communiqué au public depuis plus de deux ans dans la loi de Jane Goodall.

Je comprends que le libellé était un peu long et répétitif. J'y ai ajouté les mots « ou un animal désigné » entre guillemets là où figurent actuellement les mots « éléphant » et « grand singe » dans les dispositions relatives au Code criminel présentées dans le projet de loi. Mon personnel a examiné la possibilité de rédiger une version plus courte comprenant des instructions générales à cet effet; malheureusement, cela pourrait causer des problèmes techniques ou des erreurs. Il en est ainsi.

Cet amendement répond à la demande conjointe de l'Institut Jane Goodall du Canada, de neuf autres ONG de premier plan qui s'occupent du bien-être des animaux et de zoos.

La première partie de la « disposition de Noé » établirait dans le Code criminel un pouvoir exécutif pour que le Cabinet fédéral protège, par décret, d'autres espèces sauvages en captivité afin de prévenir la cruauté envers les animaux et de protéger la sécurité publique. Si une espèce sauvage était protégée de cette manière, comme les lions ou les tigres, le même cadre juridique prévu pour les éléphants et les grands singes s'appliquerait. Grâce à ces mesures, tous les individus de l'espèce concernée seraient protégés par des droits acquis.

Dans le cas des nouveaux animaux en captivité, y compris pour ce qui est de la reproduction, il faudrait obtenir un permis pour leur bien-être, la conservation ou la recherche scientifique. On ne peut pas retirer les animaux de quiconque, sauf en cas de reproduction illégale ou de spectacle à des fins de divertissement, qui seraient aussi interdits.

Comme Mme Lazare nous l'a dit, le pouvoir exécutif visant à prolonger l'application valide de la loi fédérale s'apparente à ce qu'on trouve dans d'autres lois pénales, comme la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

La version présentée devant vous est le fruit d'années de consultations et d'élaboration réalisées par mon équipe et moi. Aux éléphants et aux grands singes qu'on trouve dans le code, cet amendement ajoute les animaux désignés. Ces espèces sont définies comme non domestiques; ce sont des sous-espèces ou des animaux hybrides sauvages. À la page 5 — à la page 9 du document d'information —, on présente les critères de sélection des espèces.

To prevent animal cruelty and/or protect public safety, the Governor-in-Council must consider whether the species can survive in captivity based on factors such as natural behaviour, relevant characteristics and needs, evidence of harms in captivity, and risk to public safety. In addition, the “Noah Clause” contains an exclusion preventing the Governor-in-Council from ever designating a species used in farming for food purposes in Canada. This is for greater certainty that this measure can never be used in relation to game farm species in Canada.

In addition, in contemplating the potential future designation of some Canadian wild species, such as bears or cougars, this part of the “Noah Clause” does not interfere with any Canadian law that provides for lawful captivity to protect property or public safety. For example, Ontario has such a law. It also clearly excludes lawful trapping.

As well, in making any designations, the “Noah Clause” will require the federal cabinet to rely on the best available scientific, veterinary, animal care or animal welfare information. That would involve engagement with experts and organizations, such as the proponents of this measure. By placing this authority with the Governor-in-Council, this power will be accompanied by the highest possible level of democratic accountability.

Thank you.

**Senator Plett:** I appreciate that Senator Klyne would really like Bill S-241 to become the law, but, unfortunately, that bill is no longer before us — Bill S-15 is. To try to get Bill S-241 through the back door again, I find it a little problematic.

I have a point of order on this amendment, chair.

Clearly, even though Senator Klyne would like to rewrite the bill, and have Jane Goodall rewrite the bill with him, this amendment significantly expands the scope of the legislation and is not in order. As the House of Commons publication *Amending Bills at Committee and Report Stages* notes:

Second reading and reference to committee is a debatable motion on the general principles of the bill. Once the motion is passed, the principle and scope of the bill are fixed.

Additionally, *House of Commons Procedure and Practice, Third Edition*, states on page 770:

Pour prévenir la cruauté envers les animaux et protéger la sécurité publique, le gouverneur en conseil doit évaluer si l'espèce peut survivre en captivité selon des facteurs comme le comportement naturel, les caractéristiques et les besoins pertinents, les données qui font état de torts causés en captivité, et le risque pour la sécurité publique. De plus, la « disposition de Noé » comporte une exclusion qui empêche le gouverneur en conseil de désigner une espèce servant à la production alimentaire au Canada. Cela vise à assurer que cette disposition ne soit jamais utilisée comme faille pour désigner une espèce élevée à des fins agricoles au Canada.

Par ailleurs, concernant l'évaluation visant à désigner ou non une espèce sauvage canadienne, comme les ours ou les cougars, cette partie de la « disposition de Noé » n'entre pas en conflit avec les lois canadiennes qui prévoient la captivité légale pour protéger les biens ou la sécurité publique. Par exemple, l'Ontario dispose d'une telle loi. On exclut aussi clairement le piégeage légal.

Dans l'exercice de ces désignations, la « disposition de Noé » exige que le Cabinet fédéral se fie aux meilleures données disponibles en science, en médecine vétérinaire, en soins animaliers ou en matière de bien-être animalier. Cela exige la participation d'experts et d'organisations, comme celles qui proposent cette mesure. En confiant ce pouvoir au gouverneur en conseil, il sera assorti du plus haut degré d'imputabilité démocratique.

Merci.

**Le sénateur Plett :** Je comprends que le sénateur Klyne aimerait beaucoup que le projet de loi S-241 devienne loi, mais malheureusement, nous n'en sommes plus saisis — c'est plutôt le projet de loi S-15 que nous étudions. Je trouve que c'est un peu problématique d'essayer de ramener le projet de loi S-241 par la porte arrière.

J'invoque le Règlement concernant cet amendement, madame la présidente.

Même si le sénateur Klyne aimerait réécrire le projet de loi et que Jane Goodall se prête à l'exercice avec lui, c'est clair que cet amendement élargit beaucoup la portée du projet de loi et qu'il est irrecevable. Comme le signale la publication de la Chambre des communes *Processus d'amendement des projets de loi aux étapes du comité et du rapport* :

La deuxième lecture et le renvoi à un comité sont proposés dans une motion sujette à un débat portant sur les principes généraux du projet de loi. Une fois que la motion a été adoptée, les principes et la portée du projet de loi sont établis.

Qui plus est, on trouve ce qui suit à la page 770 de la troisième édition de *La procédure et les usages de Chambre des communes* :

An amendment to a bill that was referred to a committee *after* second reading is out of order if it is beyond the scope and principle of the bill.

For that quote, I refer you, honourable senators, to Bosc and Gagnon's Chapter 16 regarding principle and scope.

In *Erskine May's Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament*, paragraph 28.81 says the following:

Any amendment (or new clause or new schedule) proposed to a bill must be within its scope. The scope of a bill represents the reasonable limits of its collective purposes, as defined by its existing clauses and schedules. In particular cases, difficult questions of judgment may arise. The scope of a bill, particularly of a bill with several purposes, may be wider than its long title, although the long title may help to determine the scope. Conversely, a bill with a single purpose may have a narrow scope even though the long title is apparently wide (for example, 'a Bill to amend a certain Act').

Where a bill has one or two purposes, only amendments relating to those purposes, or touching on matters closely connected with them, fall within the scope of the bill.

On December 9, 2009, Speaker Kinsella noted the following:

. . . an amendment moved in committee must respect the principle and scope of the bill, and must be relevant to it. It may generally be helpful to view the principle as the intention underlying a bill. The scope of the bill would then be related to the parameters the bill sets in reaching any goals or objectives that it contains, or the general mechanisms it envisions to fulfil its intentions. Finally, relevancy takes into account how an amendment relates to the scope or principle of the bill under examination. An amendment must respect the principle of the bill it seeks to amend, must be within its scope, and must be relevant to it.

While this amendment falls within the principle of the bill, I would argue that it significantly expands the scope of the legislation for a number of reasons.

First, the government was explicitly clear that the scope of this bill was limited to great apes and elephants — clear. The summary of the bill notes this when it says:

This enactment amends the *Criminal Code* to create offences related to keeping elephants and great apes in captivity, subject to certain exceptions.

In his second reading speech on this bill, Senator Gold confirmed this when he said:

Un amendement à un projet de loi renvoyé à un comité *après* la deuxième lecture est irrecevable s'il en dépasse la portée et le principe.

Pour cette citation, honorables sénateurs, je vous renvoie au chapitre 16 de Bosc et Gagnon sur le principe et la portée.

Dans l'ouvrage d'Erskine May, *Treatise on the Law, Privileges, Proceedings and Usage of Parliament*, on mentionne ce qui suit au paragraphe 28.81 :

Tout amendement (ou tout nouvel article ou toute nouvelle annexe) proposé doit être compris dans la portée du projet de loi. La portée d'un projet de loi représente les limites raisonnables de ses objectifs réunis, comme le définissent ses articles et ses annexes. Dans des cas particuliers, de difficiles questions de jugement peuvent se poser. Surtout si un projet de loi comporte plusieurs objectifs, sa portée peut être plus large que son titre long, bien que le titre long puisse aider à déterminer sa portée. Par opposition, un projet de loi qui n'a qu'un seul objectif peut avoir une portée restreinte, même si son titre long est apparemment vaste (par exemple, « projet de loi modifiant la Loi X »).

Si un projet de loi a un ou deux objectifs, seuls les amendements liés à ces objectifs, ou touchant à des questions qui leur sont étroitement liées, s'inscrivent dans la portée du projet de loi.

Le 9 décembre 2009, le Président Kinsella a dit ce qui suit :

... tout amendement proposé en comité doit respecter le principe et la portée du projet de loi et être pertinent. En général, on considère que le principe d'un projet de loi est l'idée qui le sous-tend. La portée du projet de loi correspond aux paramètres fixés par le projet de loi pour atteindre les buts ou objectifs visés, ou aux mécanismes généraux envisagés pour parvenir aux fins voulues. Enfin, la pertinence concerne la mesure dans laquelle un amendement se rapporte à la portée ou au principe du projet de loi à l'étude. Un amendement doit respecter le principe du projet de loi visé, cadrer avec sa portée et être pertinent.

Bien que cet amendement relève du principe de ce projet de loi, je dirais qu'il élargit considérablement sa portée pour un certain nombre de raisons.

Tout d'abord, le gouvernement a dit explicitement que la portée de ce projet de loi se limitait aux grands singes et aux éléphants — il l'a dit clairement. Le sommaire du projet de loi le souligne :

Le texte modifie le *Code criminel* afin de créer des infractions concernant la captivité des éléphants et des grands singes, sous réserve de certaines exceptions.

Dans son discours en deuxième lecture du projet de loi, le sénateur Gold l'a confirmé en disant :

Colleagues, Bill S-15 takes a narrower approach than Bill S-241, which was introduced in this chamber in March 2022, by focusing solely on phasing out the captivity of elephants and great apes in Canada.

Nowhere in Bill S-15 does the legislation contemplate expanding prohibitions to other species — nowhere.

Second, not only does Senator Klyne's amendment extend the scope to include other species, but it also extends it to species that are native to Canada. This was made clear by Senator Klyne in his comments when he noted that his amendment contemplates the potential future designation of some Canadian wild species, such as bears and cougars. The government has been explicitly clear that this bill refers to only two species, and neither of those species are native to Canada. Expanding this bill to include any species, including those native to Canada, is an undeniably significant expansion of the scope of the bill, as will become even more obvious in my following points.

One of the reasons for the narrow scope of this legislation was jurisdictional concerns, as clearly articulated by both Senator Gold and the minister. Again, in his second reading speech, Senator Gold said:

Provinces and territories have primary responsibility for protecting animal welfare, and the federal government recognizes the significant role that many provinces play in regulating animals in captivity. It has been well-documented, however, that differences exist across jurisdictions, and that these differences may result in gaps in the protection of wild animals in captivity in Canada. That is why the Government of Canada has committed to engaging with provinces, territories and stakeholders to discuss the potential value of a national approach to protecting animal welfare and public safety in relation to captive wildlife and to build on existing federal and provincial roles and best practices.

Bringing together partners and stakeholders to advance discussions on issues like roadside zoos or dangerous wild animals being kept by private individuals will lead to improved outcomes for captive wildlife. The scope and focus of the national engagement will be determined following initial consultations with the provinces and territories.

That was Senator Gold.

Honorables collègues, le projet de loi S-15 propose une approche plus ciblée que le projet de loi S-241, qui a été présenté au Sénat en mars 2022, en se concentrant uniquement sur l'élimination progressive de la mise en captivité des éléphants et des grands singes au Canada.

Nulle part dans le projet de loi S-15 n'envisage-t-on d'élargir les interdictions à d'autres espèces — nulle part.

Ensuite, non seulement l'amendement du sénateur Klyne élargit la portée du projet de loi pour inclure d'autres espèces, mais il inclut aussi des espèces indigènes au Canada. Le sénateur Klyne l'a mentionné clairement quand il a dit que son amendement pourrait permettre de désigner des espèces canadiennes sauvages, comme les ours et les cougars. Le gouvernement a dit explicitement que ce projet de loi renvoie à deux espèces seulement, et aucune de ces deux espèces n'est indigène au Canada. L'élargissement du projet de loi à d'autres espèces, y compris des espèces indigènes au Canada, constitue un élargissement important de la portée du projet de loi, comme on le verra de façon encore plus évidente dans mes prochains arguments.

Une des raisons pourquoi ce projet de loi a une portée limitée, c'est les préoccupations en matière de champs de compétence, comme l'ont bien expliqué le sénateur Gold et le ministre. Toujours dans son discours en deuxième lecture, le sénateur Gold a dit ce qui suit :

Les provinces et les territoires sont les premiers responsables d'assurer le bien-être des animaux, et le gouvernement fédéral reconnaît le rôle important que jouent de nombreuses provinces dans la réglementation visant les animaux en captivité. Cependant, il a été bien établi qu'il existe des différences d'une province à l'autre, et que ces écarts peuvent entraîner des lacunes dans la protection des animaux sauvages en captivité au Canada. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer avec les provinces, les territoires et les intervenants et à tenir une discussion pour établir s'il y a lieu d'adopter une stratégie nationale pour assurer le bien-être des animaux et protéger le public des animaux sauvages en captivité en tenant compte des responsabilités fédérales et provinciales actuelles et des pratiques exemplaires.

En consultant des partenaires et des intervenants pour faire avancer les discussions sur des questions comme les petits zoos privés ou les animaux sauvages dangereux qui sont gardés en captivité par des particuliers, on pourra améliorer le sort des animaux sauvages en captivité. La portée et l'objet de la mobilisation nationale seront déterminés à la suite des consultations initiales avec les provinces et les territoires.

C'était le discours du sénateur Gold.

Then, at committee, the Minister of Environment and Climate Change echoed these comments when he said:

As you may know, jurisdiction over animals in captivity is shared among the federal, provincial and territorial governments. Canadian provinces and territories have primary responsibility for regulating zoos and protecting animal welfare. All provinces and territories have animal protection laws, and most regulate the captivity of wild animals by private individuals and zoos, including by setting standards for their care. Federal criminal laws that protect animals primarily focus on the prevention of cruelty. This is exactly what Bill S-15 aims to do.

The minister was very clear that the bill was not intended to deal with animal welfare, as this is provincial jurisdiction. He was also very clear that before moving beyond these two species, consultations with the provinces would be necessary.

This committee, colleagues, cannot arbitrarily expand the scope of the legislation as clearly defined by the government.

In order to try to stay within its constitutional lane, Bill S-15 has been intentionally crafted to try to address the issue of animal cruelty, which is very narrowly defined in criminal law and falls within the criminal law purpose of protecting morality. As stated already, the bill does not engage animal welfare, and neither does it engage public safety. The legislation, along with the government's arguments and statements, clearly shows that the scope of this bill is to fall within its criminal law purpose for protecting morality by preventing cruelty.

When he was at committee, Minister Guilbeault said the following:

The approach taken under Bill S-15 to protect elephants and great apes takes a similar approach to the existing regime that prohibits the captivity of whales and dolphins in Canada. In 2019, Parliament banned cetacean captivity on the basis that it is cruel due to their high cognitive abilities, social structure, and the adverse physical and mental effects of captivity on these creatures.

I specifically asked the minister's office about the criminal law purpose of Bill S-15 in an email dated February 20. The email from my office asked the minister's office the following:

Senator Klyne has suggested that both Bill S-241 and Bill S-15 have a nexus with security and morality. In our critic's briefing, the focus just seemed to be morality. Is the government also of the position that the valid criminal law

Puis, en comité, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a fait écho aux propos du sénateur Gold en disant ce qui suit :

Comme vous le savez peut-être, la compétence sur les animaux en captivité est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les provinces et les territoires canadiens sont les principaux responsables de la réglementation des zoos et de la protection du bien-être des animaux. Toutes les provinces et tous les territoires ont des lois sur la protection des animaux, et la plupart réglementent la captivité d'animaux sauvages par des particuliers et des zoos, y compris en établissant des normes pour leurs soins. Les lois criminelles fédérales qui protègent les animaux mettent principalement l'accent sur la prévention de la cruauté envers les animaux. C'est exactement ce que vise le projet de loi S-15.

Le ministre a été très clair : le projet de loi ne vise pas à traiter le bien-être des animaux, car il s'agit d'une compétence provinciale. Il a aussi dit sans détour qu'avant d'aller au-delà de ces deux espèces, il faudrait consulter les provinces.

Chers collègues, ce comité ne peut pas arbitrairement élargir la portée du projet de loi, que le gouvernement a défini clairement.

Afin de respecter ces balises constitutionnelles, on a intentionnellement rédigé le projet de loi S-15 de manière à régler l'enjeu de la cruauté envers les animaux, qui fait l'objet d'une définition très étroite en droit pénal dans le cadre de l'objectif pénal de protéger la moralité. Comme on l'a déjà dit, ce projet de loi ne concerne pas le bien-être des animaux ni la sécurité publique. En plus des arguments et des déclarations du gouvernement, il montre clairement que sa portée relève du droit pénal visant à protéger la moralité et à prévenir la cruauté.

Lorsqu'il a comparu en comité, le ministre Guilbeault a dit ce qui suit :

L'approche adoptée en vertu du projet de loi S-15 pour protéger les éléphants et les grands singes suit une approche semblable au régime existant, qui interdit la captivité des baleines et des dauphins au Canada. En 2019, le Parlement a interdit la captivité des cétacés au motif qu'elle est cruelle en raison de leurs capacités cognitives élevées, de leur structure sociale et des effets physiques et mentaux néfastes de la captivité sur ces créatures.

Je me suis informé auprès du personnel du ministre quant à l'objectif en droit pénal du projet de loi S-15 dans un courriel daté du 20 février. Ce courriel rédigé par mon personnel posait la question suivante :

Le sénateur Klyne a laissé entendre que les projets de loi S-241 et S-15 avaient en commun la sécurité et la moralité. Dans le document d'information de notre porte-parole, il semble qu'on ne mette l'accent que sur la moralité.

purpose of Bill S-15 is both security and morality or just morality?

The minister's office responded with the following:

The purpose of the amendments to the Criminal Code in Bill S-15 is to phase out the captivity of elephants and great apes in Canada on the basis that it is cruel and morally wrong to keep these animals in captivity, given their inherent characteristics and negative experiences in captivity. The criminal law purpose of protecting morality is reflected in the bill's preamble and legislative scheme. The preamble states that certain animals, particularly elephants and great apes, should not, because of the cruelty it represents, be kept in captivity. While security or public safety may be valid criminal law purposes, the bill's focus is on morality and the cruelty that captivity of elephants and great apes represents. There is no mention of security or public safety in the preamble, nor do any of the bill's provisions address these matters.

This is still the minister's office writing the following:

The elephant and great ape regime under Bill S-15 is modelled on the law adopted by Parliament in 2019 to protect cetaceans in captivity — Bill S-203 and Bill C-68 — which aims to gradually phase out the captivity of cetaceans due to its moral wrongness, not for public safety or security reasons.

Madam Chair, the minister's office has been clear on this matter. Senator Klyne's amendment goes well beyond the scope of the government's intentions with this bill. This is clearly illustrated when his amendment requires the government to do the following, and I will quote here from the amendment:

**(2)** . . . making a recommendation under subsection (1), the Minister must consider the following:

**(b)** whether the biological needs of individual animals of that species to live a good life can be met in captivity, including, in particular,

**(i)** the ability of animals of the species to engage in natural behaviour while in captivity,

**(ii)** the intelligence, emotions, social requirements, physical size, lifestyle and potential use in performances of animals of the species, and

Le gouvernement est-il aussi d'avis que l'objet valide en droit pénal du projet de loi S-15 concerne à la fois la sécurité et la moralité, ou seulement la moralité?

Le personnel du ministre a répondu ce qui suit :

Les modifications apportées au Code criminel par le projet de loi S-15 visent à éliminer progressivement la mise en captivité des éléphants et des grands singes au Canada, au motif qu'il est cruel et immoral de garder ces animaux en captivité, compte tenu de leurs caractéristiques intrinsèques et des expériences négatives qu'ils vivent en captivité. L'objectif du droit pénal de protéger la moralité est reflété dans le préambule et le résumé législatif du projet de loi. Il est indiqué dans le préambule que certains animaux, notamment les éléphants et les grands singes, ne doivent pas vivre en captivité en raison de la cruauté que cela représente. Si la sécurité ou la sécurité publique sont des objectifs valables en droit pénal, ce projet de loi focalise sur la moralité et la cruauté que représente la mise en captivité des éléphants et des grands singes. On ne mentionne pas la sécurité ni la sécurité publique dans le préambule ni dans aucune des dispositions du projet de loi.

C'est encore le cabinet du ministre qui écrit ce qui suit :

Le régime applicable aux éléphants et aux grands singes prévu par le projet de loi S-15 s'inspire des projets de loi adoptés par le Parlement en 2019 pour protéger les cétacés en captivité (les projets de loi S-203 et C-68), qui visent à éliminer progressivement la mise en captivité de cétacés en raison de son caractère immoral, et non pour des raisons de sécurité ou de sécurité publique.

Madame la présidente, le cabinet du ministre a été clair à ce sujet. L'amendement du sénateur Klyne va bien au-delà des intentions du gouvernement avec ce projet de loi. Le passage suivant de l'amendement l'illustre clairement lorsqu'il exige du gouvernement qu'il fasse ce qui suit, et je cite l'amendement :

**2)** Avant de faire cette recommandation, le ministre doit examiner les facteurs suivants :

**b)** la question de savoir si les conditions de la captivité sont suffisamment adaptées aux besoins biologiques des individus de l'espèce pour leur permettre de vivre convenablement, notamment en ce qui concerne :

**i)** la capacité des individus de l'espèce d'avoir un comportement naturel en captivité,

**ii)** l'intelligence, les émotions, les besoins sociaux, la taille corporelle et les habitudes de vie des individus de l'espèce, ainsi que leur utilisation potentielle à des fins de divertissement,



(iii) the evidence of harm to animals of the species in captivity, including stereotypies, health problems in captivity, shorter lifespans and increased infant mortality rates; and

(c) the public safety risks posed by animals of the species.

Madam Chair, these are all very important considerations, but they are all related to either animal welfare or public safety — neither of which are contemplated by this legislation, and both of which are outside the scope of this bill.

If Senator Klyne wanted to have this bill, he should have introduced this bill. He brought us Bill S-15. He is now changing the scope of the bill.

Madam Chair, I would ask that you rule this amendment inadmissible, as it is clearly beyond the scope of the bill for all of the reasons that I just mentioned. Thank you, Madam Chair.

**The Chair:** Thank you, Senator Plett. Senator Gold, do you have a response?

**Senator Gold:** I believe the sponsor wanted to respond. I'm happy to wait.

**The Chair:** Okay, but Senator Batters is next.

**Senator Batters:** In his opening remarks today, Senator Klyne stated something like — and obviously I don't have the exact note — “This amendment is the product of two years of work by me and my team.” But what I assume Senator Klyne meant by that comment is the work that Senator Klyne and his team did on his private member's bill — the former Bill S-241 — which he introduced two years ago in the Senate. But Senator Klyne withdrew that bill from the Senate's consideration months ago. That bill was much more expansive and was never dealt with at this committee.

Given that, we never heard any evidence here about it. While that now-defunct bill might have been in the Senate Chamber for quite some time, our committee never had it under consideration — and I, personally, am not as familiar with it because it was only at second reading and not studied by this committee — and it is much more expansive.

I also note this is so unusual because Senator Klyne is the sponsor of a government bill, bringing a massive amendment which changes the scope of the bill; this is something that the minister had indicated when he was here. This is the bill as it is. It's not even close. It is so much more expansive.

(iii) les données qui font état de dommages aux individus de l'espèce qui vivent en captivité, comme l'apparition de stéréotypies, des problèmes de santé liés à la captivité, une réduction de la longévité ou un accroissement des taux de mortalité infantile;

(c) les risques que posent les individus de l'espèce pour la sécurité publique.

Madame la présidente, ces considérations sont toutes très importantes, mais elles sont toutes liées au bien-être des animaux ou à la sécurité publique, alors que ni l'un ni l'autre ne sont visés par ce projet de loi et que tous deux sont en hors du champ d'application de ce projet de loi.

Si le sénateur Klyne voulait d'un tel projet de loi, il devait le présenter. Il nous a présenté le projet de loi S-15 et vient maintenant modifier la portée du projet de loi.

Madame la présidente, je vous demande de déclarer cet amendement irrecevable, car il dépasse clairement la portée du projet de loi pour toutes les raisons que je viens de mentionner. Je vous remercie, Madame la présidente.

**La présidente :** Merci, sénateur Plett. Sénateur Gold, avez-vous une réponse à nous donner?

**Le sénateur Gold :** Je crois que le parrain du projet de loi voudrait répondre à cela. J'attendrai mon tour.

**La présidente :** D'accord, mais c'est la sénatrice Batters qui est la suivante.

**La sénatrice Batters :** Dans sa déclaration préliminaire, aujourd'hui, le sénateur Klyne a déclaré quelque chose comme — et je n'ai évidemment pas noté exactement ce qu'il a dit : « Cet amendement est le fruit de deux années de travail pour mon équipe et moi. » Je suppose que le sénateur Klyne entendait par là le travail qu'il a effectué avec son équipe sur son projet de loi d'initiative parlementaire, l'ancien projet de loi S-241, qu'il a présenté il y a deux ans au Sénat. Mais le sénateur Klyne a retiré ce projet de loi au Sénat il y a plusieurs mois. Ce projet de loi était beaucoup plus vaste et n'a jamais été examiné par ce comité.

C'est pourquoi nous n'avons jamais entendu de témoignages à ce sujet. Si ce projet de loi, aujourd'hui enterré, a été dans les rouages du Sénat pendant un certain temps, notre comité ne l'a jamais examiné. Personnellement, je ne le connais pas très bien puisqu'il n'était rendu qu'à la deuxième lecture et qu'il n'a pas été étudié par ce comité, mais il était beaucoup plus vaste.

Je remarque également que cette situation est très inhabituelle parce que le sénateur Klyne est l'auteur d'un projet de loi du gouvernement et qu'il propose un amendement massue qui modifie la portée du projet de loi. C'est quelque chose que le ministre a mentionné lorsqu'il a comparu ici. C'est la nature

We have had no evidence to be able to properly evaluate the scope of it. That is the reason we have this: A point of order like this is so important to consider, because we really have no way, as a committee, to properly evaluate such an expansive amendment as this.

**Senator Klyne:** We are dealing with Bill S-15. The amendment before us is in the scope of Bill S-15 as adopted at second reading.

The Speaker's ruling of December 9, 2009, describes the scope of a bill as:

. . . related to the parameters the bill sets in reaching any goals or objectives that it contains, or the general mechanisms it envisions to fulfil its intentions. . . .

The Speaker's ruling on April 13, 2017, discussed both the principle and scope of a bill. After quoting the above passage, Speaker Furey stated:

Amendments must, therefore, be in some way related to the bill and cannot introduce elements or factors alien to the proposed legislation or destructive of its original goals. In addition, amendments must respect the objectives of the bill. In considering these issues, it may be necessary to identify the fundamental policy and goals behind a bill. Factors such as the long title of the bill, its content and the debate at second reading may be taken into account. Debate at second reading is particularly relevant since, according to rule 10-4 "The principle of a bill is usually debated on second reading."

In my second reading speech of Bill S-15, as the sponsor, I referred to a committee's potential consideration of amendments. I said:

. . . topics to consider for an amendment in conjunction with Bill S-15 may include banning elephant rides; authorizing judicial relocation of captive wild animals involved in illegal breeding or performance, sentencing for these offences with costs . . . and providing a mechanism to extend legal protections to additional captive wild species by cabinet decision.

I will tell you that last phrase and reference is the "Noah Clause."

même du projet de loi. Cet amendement ne s'en rapproche même pas. Il est beaucoup plus vaste.

Nous ne disposons d'aucune preuve nous permettant d'évaluer correctement la portée. C'est la raison pour laquelle il est si important de bien examiner un rappel au Règlement comme celui-ci, parce que nous n'avons vraiment aucun moyen, en tant que comité, d'évaluer correctement un amendement aussi vaste que celui-ci.

**Le sénateur Klyne :** Nous étudions le projet de loi S-15 ici. L'amendement dont nous sommes saisis s'inscrit dans la portée du projet de loi S-15 tel qu'il a été adopté à la deuxième lecture.

Selon une décision rendue par le Président du Sénat le 9 décembre 2009, la portée d'un projet de loi :

... correspond aux paramètres fixés par le projet de loi pour atteindre les buts ou objectifs visés, ou aux mécanismes généraux envisagés pour parvenir aux fins voulues.

La décision rendue par le Président du Sénat le 13 avril 2017 aborde à la fois le principe et la portée d'un projet de loi. Ainsi, après avoir cité le passage précédent, le Président Furey a déclaré ce qui suit :

Les amendements doivent donc avoir un lien quelconque avec le projet de loi et ne peuvent introduire un élément ou facteur qui lui est étranger ou qui va à l'encontre de ses buts originaux. Ils doivent aussi respecter les objectifs du projet de loi. Pour juger de ces questions, il peut être nécessaire de définir l'orientation et les objectifs fondamentaux du projet de loi. On peut alors tenir compte de facteurs comme le titre intégral du projet de loi, sa teneur et le débat à l'étape de la deuxième lecture. Le débat à l'étape de la deuxième lecture est particulièrement pertinent, étant donné qu'en vertu de l'article 10-4 du Règlement, « À l'étape de la deuxième lecture, le débat porte habituellement sur le principe du projet de loi. »

Dans mon discours à la deuxième lecture du projet de loi S-15, en tant que parrain du projet de loi, j'ai fait mention de l'examen potentiel d'amendements par un comité. J'ai dit ce qui suit :

On pourrait aussi envisager d'amender le projet de loi S-15 pour interdire les promenades à dos d'éléphant; autoriser les procédures judiciaires pour la réinstallation des animaux sauvages en captivité ayant fait partie d'élevages ou de spectacles illégaux et imposer des coûts pour ces infractions au moment de la détermination de la peine... [puis] prévoir un mécanisme pour étendre les protections juridiques à d'autres espèces sauvages en captivité, par décision du Cabinet.

Je vous dirai que la dernière phrase renvoie à la « disposition de Noé ».

In reference to the differences between Bill S-15 and the previous Bill S-241, the Jane Goodall act, I said:

... in my view as sponsor, as we debate Bill S-15 at second reading, the legislation is consistent with considering such amendments at later stages —

— that is in my quote —

— particularly as both bills amend the same two statutes regarding wildlife captivity.

Also relevant, at second reading of Bill S-15 on February 8, the critic argued that Bill S-15 and the previous bill — Bill S-241 — were so similar that they amounted to the same question. In such a case, one would expect the bills to have the same or a very similar scope.

As we know, Bill S-241 contained a “Noah Clause.” Yet, today we hear that Bill S-15 — as we were told, it’s the same bill as Bill S-241 — cannot have a “Noah Clause” according to its scope. This is a contradiction.

When he was before the committee on this bill, Minister Guilbeault said, “I don’t think it’s my place to tell you senators what amendments you should make.”

He continued:

My message to you is that the government is very open to amendments that senators would see fit to bring to this bill.

In terms of its legal proposals, Bill S-15 amends the same two statutes regarding the subject of restricting the captivity of wild species. These amendments are squarely within that scope.

Reinforcing this point, the bill’s long title is generally worded: “An Act to amend the Criminal Code and the Wild Animal and Plant Protection and Regulation of International and Interprovincial Trade Act.”

Moreover, the Senate has broad latitude to make amendments in terms of scope. Page 141 of *Senate Procedure in Practice* states that Beauchesne notes:

Concernant les différences entre le projet de loi S-15 et l’ancien projet de loi S-241, la loi Jane Goodall, j’ai dit ce qui suit :

... en tant que parrain, j’estime, au moment de débattre du projet de loi S-15 à l’étape de la deuxième lecture, que celui-ci nous permet d’envisager de tels amendements à des étapes ultérieures...

C’est ma propre citation.

... d’autant plus que les deux projets de loi modifieraient les deux mêmes lois relatives à la captivité des animaux sauvages.

Par ailleurs, lors de la deuxième lecture du projet de loi S-15, le 8 février, la porte-parole de l’opposition avait fait valoir que le projet de loi S-15 et le projet de loi précédent, le projet de loi S-241, étaient si semblables qu’ils étaient équivalents. Dans un tel cas, on s’attendrait à ce que les projets de loi aient la même portée ou une portée très semblable.

Comme nous le savons, le projet de loi S-241 contenait une « disposition de Noé ». Pourtant, nous entendons aujourd’hui que le projet de loi S-15 — d’après ce qu’on nous avait dit, ce serait le même projet de loi que le projet de loi S-241 — ne peut pas contenir de « disposition de Noé » en raison de sa portée. Il s’agit d’une contradiction.

Lorsqu’il a comparu devant ce comité sur ce projet de loi, le ministre Guilbeault a dit : « Je ne pense pas qu’il m’appartienne de dire aux sénateurs quels amendements ils devraient apporter. »

Il a poursuivi en ces termes :

Mon message pour vous est que le gouvernement est très ouvert aux amendements que les sénateurs jugent appropriés pour le projet de loi.

Dans ses propositions juridiques, le projet de loi S-15 modifie les deux mêmes lois afin de restreindre la mise en captivité d’espèces sauvages. Ces amendements s’inscrivent parfaitement dans ce cadre.

D’ailleurs, le titre long du projet de loi est assez général : « Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d’espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial ».

Par ailleurs, le Sénat dispose d’une grande latitude pour apporter des modifications touchant la portée d’un projet de loi. À la page 141 de *La procédure du Sénat en pratique*, on peut lire que Beauchesne souligne ce qui suit :

. . . [the] committee may so change the provisions of the bill that when it is reported to the House it is in substance a bill other than that which was referred.

In addition, the Senate has a presumption that matters are in order and that debate may proceed.

Page 83 of *Senate Procedure in Practice* states:

The Senate is often flexible in the application of the various rules and practices governing debates. As stated by Speaker Molgat in a ruling on April 2, 1998:

It is my view that matters are presumed to be in order, except where the contrary is clearly established to be the case. This presumption suggests to me that the best policy for a Speaker is to interpret the rules in favour of debate by Senators, except where the matter to be debated is clearly out of order.

Chair, I submit that this is not a closed case; were it one, the Senate's presumption should apply that my amendment is within scope. I, therefore, invite you to decline this point of order which, if successful, would have the effect of limiting debate and preventing a democratic decision on the amendment before us for which we have heard evidence.

Thank you.

[*Translation*]

**Senator Carignan:** I agree with the point of order. The purpose of the bill was to prohibit the keeping in captivity of great apes and elephants, to make that a crime. Now a whole bunch of new categories of animals is being added. There's no limit at all. The only exclusion is animals used for food production. All the thousands of species that exist around the world are now covered by the bill. You couldn't have a broader scope if you went from covering two animal species to covering thousands with a cabinet decision.

I don't see how an amendment could possibly expand things more than the amendment our colleague just made. Obviously, the only exclusion is animals used for food production. That's about 20 species. I don't have a list, but it's a pretty small number compared to the thousands of species out there.

Il est loisible au comité de modifier les dispositions du projet de loi à tel point que, lorsqu'il en sera fait rapport à la Chambre, il se trouve être tout autre qu'il était avant son renvoi en comité.

En outre, le Sénat présume que les questions sont en ordre et que le débat peut avoir lieu.

À la page 83 de *La procédure du Sénat en pratique*, on peut lire ce qui suit :

Le Sénat fait souvent preuve de souplesse dans l'application des différentes règles et pratiques qui régissent les débats. Comme l'a déclaré le Président Molgat dans sa décision du 2 avril 1998 :

Je suis d'avis qu'il faut présumer, jusqu'à preuve du contraire, que les choses sont conformes ou régulières. Cette supposition m'indique que la meilleure règle à suivre pour le Président est d'interpréter le règlement de manière à permettre le débat au Sénat, sauf s'il est manifeste que la question à débattre est inadmissible.

Madame la présidente, je suis d'avis que ce n'est pas tranché au couteau, et quoi qu'il en soit, la présomption du Sénat que mon amendement respecte la portée du projet de loi devrait s'appliquer. Je vous invite donc à refuser ce rappel au Règlement, qui, s'il était accepté, aurait pour effet de limiter le débat et d'empêcher la prise d'une décision démocratique sur l'amendement dont nous sommes saisis et sur lequel nous avons entendu des témoignages.

Merci.

[*Français*]

**Le sénateur Carignan :** Je suis d'accord avec le recours de Règlement qui a été soulevé. Le but du projet de loi était d'interdire la mise en captivité des grands singes et des éléphants et de la déclarer criminelle. Maintenant, on ajoute tout un pan de nouvelles catégories d'animaux. En fait, il n'y a aucune limite. La seule limite, ce sont les animaux qui servent pour la production alimentaire. Les milliers d'espèces qui peuvent exister dans le monde sont maintenant couvertes par le projet de loi. On ne peut pas avoir une plus grande expansion si l'on passe de deux espèces à des milliers d'espèces animales qui pourraient être couvertes par la décision du Cabinet.

Je ne vois pas comment un amendement pourrait causer une plus grande expansion que l'amendement que vient de faire notre collègue. Évidemment, il y a une limite dans le cas des animaux qui servent pour la production alimentaire. On parle d'une vingtaine d'espèces — je n'ai pas fait la liste, mais disons que c'est plutôt limité, alors qu'il y en a des milliers d'autres.

I agree with my colleague, Senator Plett, that this takes things from two species to thousands. The bill could not be any broader. In my opinion, it's out of the question.

[English]

**Senator Dalphond:** I'll be brief. I look at the bill that is before us and I look at the preamble, which is a good indication of the intent of those who drafted it, I suppose. It states, "Whereas Parliament recognizes the evolution of public opinion on the captivity of certain animal species that are not domesticated . . . ."

The first concept is related to animals that are not domesticated, so that eliminates a certain amount of animals.

The second "whereas" is this:

Whereas Parliament is of the view that the science establishes that certain animals, particularly elephants and great apes, should not, because of the cruelty it represents, be kept in captivity . . . .

It doesn't say, "Whereas Parliament is of the view that great apes and elephants should not be held in captivity." It says, "certain animals, particularly elephants," so it's part of a list. It's not exclusive or closed. It presents examples of those that we try to protect: those that are not domesticated and held in captivity.

The third "whereas" is about these animals in captivity. The amendment refers to the same concepts. It uses the words and definitions on page 9 of 27. It states, ". . . the Governor in Council may designate, by order, a non-domesticated species of animal . . . ."

We are always dealing with the same concept from beginning to end — not domesticated. We're not dealing with all the other animals on the planet. We're dealing with animals that are not domesticated, and that are not fit to be held in captivity. It's much narrower than the presentation that Senator Carignan is making.

Then, there are criteria that apply to the Governor-in-Council before it can use that power.

In my view, this is not against the spirit or the scope of the bill as defined, as I see it. It's broader than what was introduced, but the preamble shows the intent was not to limit itself to these two species. Thank you.

Je suis d'accord avec mon collègue le sénateur Plett pour dire qu'on passe de deux à des milliers d'espèces. Il ne peut pas y avoir une plus grande expansion du projet de loi. Pour moi, c'est hors de question.

[Traduction]

**Le sénateur Dalphond :** Je serai bref. Je regarde le projet de loi dont nous sommes saisis et je regarde le préambule, qui est une bonne indication de l'intention de ceux qui l'ont rédigé, je suppose. Il y est écrit : « Attendu que le Parlement reconnaît l'évolution de l'opinion publique sur la captivité de certaines espèces animales non domestiquées... ».

Le premier concept évoqué concerne les animaux non domestiqués, ce qui élimine donc un certain nombre d'animaux.

Le deuxième « attendu que » est le suivant :

Attendu qu'il est d'avis que la science établit que certains animaux, notamment les éléphants et les grands singes, ne doivent pas vivre en captivité en raison de la cruauté que cela représente...

Il n'est pas écrit « Attendu que le Parlement est d'avis que les éléphants et les grands singes ne doivent pas vivre en captivité ». Il est écrit « certains animaux, notamment les éléphants », ils font donc partie d'une liste. Cette liste n'est ni exclusive ni limitée. Elle présente des exemples des animaux que nous essayons de protéger : ceux qui ne sont pas domestiqués et qui sont gardés en captivité.

Le troisième « attendu que » concerne justement les animaux gardés en captivité. Il renvoie aux mêmes concepts. On y reprend les termes et les définitions qu'on trouve à la page 10 sur 28, à savoir : « ... le gouverneur en conseil peut, par décret, désigner toute espèce animale non domestique comme étant un animal désigné... ».

Il s'agit toujours du même concept du début à la fin, celui des animaux non domestiqués. Il ne s'agit pas de tous les autres animaux de la planète. Il s'agit des animaux non domestiqués, qui ne sont pas faits pour être gardés en captivité. C'est beaucoup plus restreint que le portrait dépeint par le sénateur Carignan.

Ensuite, il y a des critères qui s'appliquent pour que le gouverneur en conseil puisse utiliser ce pouvoir.

À mon avis, cela ne va pas à l'encontre de l'esprit ou de la portée du projet de loi tel qu'il est défini. Il est plus large que ce qui a été présenté, mais le préambule montre que l'intention n'était pas de se limiter à ces deux espèces. Je vous remercie.

[Translation]

**Senator Carignan:** I think Senator Dalphond is using the preamble as though it contained legislative provisions. Bill S-15 is made up of clauses starting at 445, which are amended. The bill is not the preamble. Even the preamble is quite short. The amendment has absolutely nothing to do with what's set out in the preamble. A preamble expresses the legislative intent. A preamble can be 100 pages long. What Senator Dalphond's former colleagues will rule on in court are the Criminal Code clauses starting at 445. That's the bill.

[English]

**Senator Batters:** These comments about how it is limited are interesting because it's actually called the "Noah Clause" by the sponsor. That's meant to reference the biblical Noah's ark, which contained two of every single animal on the planet. With minor exceptions made in this bill, it's meant to be extremely expansive, and you can tell that by what they call the amendment.

**Senator Plett:** Madam Chair, I'm wondering if, during a point of order, I'd be allowed to ask the officials some questions.

**The Chair:** Go ahead.

**Senator Plett:** I have a number of questions I would like to pose. I'll simply throw it out there, and you can decide who will take the questions. I'm certain that either you or your colleagues were very involved in developing the policy that Bill S-15 expresses as law, and you were part of drafting the process.

My first question is this: What can you tell this committee about why the bill only included elephants and great apes, and did not include designated animals like Bill S-241?

**Stephanie Lane, Executive Director, Legislative Governance, Environment and Climate Change Canada:** If any of my colleagues would like to add anything, I welcome that. As noted by the bill, the focus of the species is because of the science and the evidence that was determined to assess the fact that with regard to elephants and great apes — because of a variety of biological characteristics such as size and social characteristics — it is inherently cruel to keep those species in captivity. That is the rationale for including those species in the legislation.

**Senator Plett:** Thank you. And only those species. If this amendment were adopted, how would this new process of determining a designated animal work?

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Je pense que le sénateur Dalphond utilise le préambule comme s'il s'agissait des dispositions du projet de loi. Le projet de loi S-15 est composé des articles 445 et les suivants qui sont modifiés. Le projet de loi n'est pas le préambule. Même le préambule est assez limité. L'amendement sort complètement de ce qui est prévu dans le préambule. Un préambule, c'est une intention du législateur. On peut écrire 100 pages dans un préambule. Ce que les anciens collègues du sénateur Dalphond vont juger au tribunal, ce sont les articles 445 et les suivants du Code criminel. C'est le projet de loi.

[Traduction]

**La sénatrice Batters :** Ces commentaires sur les limites inhérentes à ce projet de loi sont intéressants parce que l'auteur parle en fait de ce qu'il appelle la « disposition de Noé ». Cela fait référence à l'arche biblique de Noé, dans laquelle sont montés deux animaux de chaque espèce animale de la planète. Compte tenu des exceptions mineures prévues dans ce projet de loi, il se veut donc extrêmement vaste, et ce que mon collègue appelle un amendement en atteste bien.

**Le sénateur Plett :** Madame la présidente, je me demande si, pendant d'un rappel au Règlement, je serais autorisé à poser des questions aux fonctionnaires.

**La présidente :** Allez-y.

**Le sénateur Plett :** J'ai quelques questions à poser. Je vais simplement les poser et vous déciderez qui y répondra. Je suis certain que vous ou vos collègues avez été beaucoup mis à contribution dans l'élaboration de la politique que le projet de loi S-15 vise à codifier et que vous avez participé au processus de rédaction.

Ma première question est la suivante : que pouvez-vous dire au comité sur les raisons pour lesquelles le projet de loi n'inclut que les éléphants et les grands singes, et pas les animaux désignés comme le projet de loi S-241?

**Stephanie Lane, directrice exécutive, Gouvernance législative, Environnement et Changement climatique Canada :** Si l'un de mes collègues souhaite ajouter quelque chose, j'en serai ravie. Comme on l'indique dans le projet de loi, l'accent est mis sur ces espèces en raison des preuves scientifiques attestant du fait qu'il est intrinsèquement cruel de garder les éléphants et les grands singes en captivité — en raison de diverses caractéristiques biologiques telles que la taille et les caractéristiques sociales. C'est la raison pour laquelle ces espèces sont visées par ce projet de loi.

**Le sénateur Plett :** Merci. C'est donc seulement pour ces espèces-là. Si cet amendement était adopté, comment fonctionnerait ce nouveau processus d'ajout d'animaux désignés?

**Ms. Lane:** I'm not sure we're in a position to speak to that now, as the bill in front of us — Bill S-15 — has not been amended to include those provisions. I don't know if there are more specific questions.

**Senator Plett:** I have more questions, but I find it strange that the sponsor of the bill is significantly amending the bill, and the officials cannot even tell us how this would work. I'm perplexed that the sponsor wouldn't have communicated with you. But if your answer is that you don't know, then I'll accept that. I'm sorry; this is not in any way reflective of what you may or may not have done. I would say the sponsor of the bill dropped the ball here by not running this by you so that we could have these answers, because he's significantly amending the bill here.

Part of the amendment requires that the minister must consider:

- (b) whether the biological needs of individual animals of that species to live a good life can be met in captivity, including, in particular,
- (i) the ability of animals of the species to engage in natural behaviour while in captivity,
- (ii) the intelligence, emotions, social requirements, physical size, lifestyle and potential use in performances of animals of the species, and
- (iii) the evidence of harm to animals of the species in captivity, including stereotypies, health problems in captivity, shorter lifespans and increased infant mortality rates; and
- (c) the public safety risks posed by animals of the species.

Is this work that Environment and Climate Change Canada currently does?

**Ms. Lane:** No, Environment and Climate Change Canada does not. Perhaps Mr. van Havre could speak to the current types of permits issued under the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and Flora. But at this time, Environment and Climate Change Canada does not have that expertise.

**Basile van Havre, Director General, Canadian Wildlife Service, Environment and Climate Change Canada:** My colleague is correct; we do not have expertise on species that are not native to Canada. We administer the Convention on International Trade in Endangered Species of Wild Fauna and

**Mme Lane :** Je ne suis pas sûre que nous soyons en mesure d'en parler maintenant, étant donné que le projet de loi qui nous est présenté — le projet de loi S-15 — n'a pas été modifié pour inclure les dispositions en ce sens. Je ne sais pas si vous avez des questions moins hypothétiques.

**Le sénateur Plett :** J'ai d'autres questions, mais je trouve étrange que le parrain du projet de loi propose de le modifier considérablement et que les fonctionnaires ne puissent même pas nous dire comment cela fonctionnerait. Je me demande comment il se fait que le parrain n'ait pas communiqué avec vous. Mais si votre réponse est que vous ne le savez pas, je l'accepte. Je suis désolé; ce n'est nullement un jugement sur ce que vous avez pu faire ou ne pas faire. Je dirais que le parrain du projet de loi a fait fausse route en ne vous soumettant pas cette question pour que nous puissions avoir ces réponses, parce qu'il propose vraiment des changements importants à son projet de loi.

L'amendement exige notamment que le ministre examine les facteurs suivants :

- (b) la question de savoir si les conditions de la captivité sont suffisamment adaptées aux besoins biologiques des individus de l'espèce pour leur permettre de vivre convenablement, notamment en ce qui concerne :
  - (i) la capacité des individus de l'espèce d'avoir un comportement naturel en captivité,
  - (ii) l'intelligence, les émotions, les besoins sociaux, la taille corporelle et les habitudes de vie des individus de l'espèce, ainsi que leur utilisation potentielle à des fins de divertissement,
  - (iii) les données qui font état de dommages aux individus de l'espèce qui vivent en captivité, comme l'apparition de stéréotypies, des problèmes de santé liés à la captivité, une réduction de la longévité ou un accroissement des taux de mortalité infantile;
- (c) les risques que posent les individus de l'espèce pour la sécurité publique.

S'agit-il d'un travail qu'Environnement et Changement climatique Canada effectue actuellement?

**Mme Lane :** Non, le ministère de l'Environnement et du Changement climatique ne le fait pas. M. van Havre pourrait peut-être vous parler des types de permis actuellement délivrés en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Le ministère n'a cependant pas encore cette expertise.

**Basile van Havre, directeur général, Service canadien de la faune, Environnement et changement climatique Canada :** Ma collègue a raison; nous n'avons pas d'expertise relativement aux espèces qui ne sont pas indigènes au Canada. Nous administrons la Convention sur le commerce international

Flora. In some cases, there is a requirement to examine the permit issued by other nations, and we do it on the basis of administrative controls that are defined in the convention.

**Senator Plett:** Does Environment and Climate Change Canada currently have the resources to do this kind of work, or would you require additional resources and expenditure of public funds to acquire in-house expertise or enter into contracts with necessary scientists, veterinarians and/or other professionals, if this amendment passed?

**Ms. Lane:** I'm not in a position at my level to say whether or not the department has sufficient resources. Questions of resources are determined at higher levels.

**Senator Plett:** It's unfortunate that you can't answer that. I guess you wouldn't be able to answer my next question either: What additional resources would be required?

Environment and Climate Change Canada is responsible for the implementation of the federal Species at Risk Act, which protects endangered species in Canada, and I understand it is the Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada, or COSEWIC, which conducts the classification of wildlife species at risk of extinction and then reports to the minister. Again, if this amendment passes, would you see this model as being a possible path forward to enable the minister to fulfill his or her new obligations created by this amendment, where an independent panel would be created and report to the minister on species which would receive protection under Bill S-15?

**Ms. Lane:** With respect to COSEWIC, perhaps my colleague could provide a bit of information on the work they do. As noted and as included in the amendments, there is not — as I see it — a provision related to an external advice-giving body that would provide advice to the minister on that. I can't speak to whether or not the COSEWIC model would be appropriate in this particular context.

I don't know if you would have anything to add, Mr. van Havre.

**Mr. van Havre:** COSEWIC has been a long-standing committee — as you know — providing valuable service in the evaluation of the status of species from Canada, and the expertise on COSEWIC comes from Canadian experts and sometimes foreign ones. But it is specifically directed to the species in our country.

For this committee to look at foreign species would be a significant change.

des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Dans certains cas, il est nécessaire d'examiner le permis délivré par d'autres pays, et nous le faisons en ayant recours aux contrôles administratifs définis dans la Convention.

**Le sénateur Plett :** Environnement et Changement climatique Canada dispose-t-il actuellement des ressources nécessaires pour effectuer ce type de travail ou auriez-vous besoin, si cet amendement était adopté, de ressources et de fonds publics supplémentaires pour acquérir l'expertise voulue à l'interne ou conclure des contrats avec les scientifiques, vétérinaires et autres professionnels dont vous pourriez avoir besoin?

**Mme Lane :** Mon poste ne permet pas de vous dire si le ministère dispose ou non de ressources suffisantes. Les questions touchant les ressources sont réglées à des échelons plus élevés de l'organisation.

**Le sénateur Plett :** Il est regrettable que vous ne puissiez pas répondre à cette question, et je suppose que vous ne pourrez pas non plus répondre à la prochaine. J'allais vous demander quelles ressources supplémentaires seraient nécessaires.

Environnement et Changement climatique Canada est responsable de la mise en œuvre de la Loi fédérale sur les espèces en péril, qui protège les espèces en voie de disparition au Canada, et je crois savoir que c'est le COSEPAC, c'est-à-dire le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, qui procède à la classification des espèces sauvages menacées d'extinction et fait ensuite rapport au ministre. Considérez-vous ce modèle comme une voie possible pour permettre au ministre de remplir les nouvelles obligations qui découleraient de cet amendement, s'il est adopté, avec la création d'un groupe indépendant qui ferait rapport au ministre sur les espèces qui seraient protégées en vertu du projet de loi S-15?

**Mme Lane :** Mon collègue pourrait peut-être vous en dire plus long sur le travail effectué par le COSEPAC. Comme indiqué et d'après ce que je peux voir dans les amendements, il ne semble pas y avoir de disposition prévoyant le recours à un organisme externe qui conseillera le ministre à ce sujet. Je ne saurais vous dire si le modèle du COSEPAC serait approprié dans ce contexte particulier.

Je ne sais pas si vous avez quelque chose à ajouter, monsieur van Havre.

**M. van Havre :** Comme vous le savez, le COSEPAC nous apporte depuis longtemps une aide précieuse aux fins de l'évaluation du statut des espèces du Canada. Ce comité fait appel à des spécialistes canadiens, et parfois étrangers, pour offrir son expertise qui porte toutefois uniquement sur les espèces présentes dans notre pays.

Si l'on demandait à ce comité d'examiner la situation d'espèces étrangères, ce serait un changement radical.



**The Chair:** May I ask you to repeat what you answered when Senator Plett first asked you about your ability with regard to why only these two species were chosen? You gave a very specific answer. Can you repeat that please?

**Ms. Lane:** I probably would not be able to repeat it word for word, but the point was that Bill S-15 was structured and included those two species — elephants and great apes — for a variety of reasons, including their social structures, their biological factors and their size, and the fact that it is inherently cruel to keep those species in captivity.

**The Chair:** Senators, I'm now going to —

**Senator Plett:** I have a number of more questions.

**The Chair:** Senator Plett, I have given you a lot of leeway.

**Senator Plett:** I understand, but we're debating a point of order, chair.

**The Chair:** Yes, but you can't go on forever. I'll give you one more question.

**Senator Plett:** I'm sorry, chair.

**The Chair:** That is my ruling. One more question, if you want to ask it, and that's it.

**Senator Plett:** Chair, we are debating a point of order. I have questions that are relevant. We have the representative of the government sitting across from us who is not making an opinion on this. He was asked to be on the list and took himself off the list. We don't have a minister, which we asked for. I should get questions —

**The Chair:** Ask your question.

**Senator Plett:** Okay, I have four more questions here that I want to ask.

**The Chair:** Put them together, and then they will answer them.

**Senator Plett:** Fine. I will read them all at one time, and hopefully you'll be able to keep up. I apologize to the witnesses for this.

The government's arguments and statements clearly show that the scope of this bill is to fall within its criminal law purpose of protecting morality by preventing cruelty.

**La présidente :** Puis-je vous demander de répéter ce que vous avez répondu lorsque le sénateur Plett vous a demandé au départ pour quelles raisons ces deux espèces ont été les seules à être ciblées? Vous avez alors donné une réponse très précise. Pouvez-vous la répéter, s'il vous plaît?

**Mme Lane :** Je ne pourrai probablement pas la répéter mot pour mot, mais le fait est que le projet de loi S-15 a été conçu de manière à protéger expressément ces deux espèces — les éléphants et les grands singes — pour diverses raisons, y compris leurs structures sociales, leurs facteurs biologiques et leur taille, en plus du fait qu'il est intrinsèquement cruel de maintenir ces espèces en captivité.

**La présidente :** Sénateurs, je vais maintenant...

**Le sénateur Plett :** J'ai encore plusieurs questions.

**La présidente :** Sénateur Plett, je vous ai laissé beaucoup de latitude.

**Le sénateur Plett :** Je sais, mais nous sommes en train de débattre d'un rappel au Règlement, madame la présidente.

**La présidente :** Oui, mais vous ne pouvez pas continuer éternellement. Je vais vous permettre une dernière question.

**Le sénateur Plett :** Je suis désolé, madame la présidente.

**La présidente :** C'est ma décision. Une dernière question, si vous le souhaitez, et ce sera tout.

**Le sénateur Plett :** Madame la présidente, nous débattons d'un rappel au Règlement. J'ai des questions pertinentes à poser. Le représentant du gouvernement assis en face de nous ne se prononce pas à ce sujet. On a demandé à ce que son nom soit inscrit sur la liste et il l'a retiré. Nous n'avons pas de ministre, contrairement à ce que nous avons demandé. Je devrais pouvoir poser des questions...

**La présidente :** Posez votre question.

**Le sénateur Plett :** Je veux bien, mais j'en ai encore quatre que je souhaiterais poser.

**La présidente :** Vous n'avez qu'à les regrouper et les témoins répondront par la suite.

**Le sénateur Plett :** Très bien. Je vais les lire toutes en même temps, et j'espère que vous pourrez suivre. Je prie nos témoins de bien vouloir nous excuser.

Les arguments et les déclarations du gouvernement vont tout à fait dans le sens d'un projet de loi dont l'objectif en matière de droit pénal consiste à protéger la moralité en prévenant la cruauté.

In your opinion, does this amendment expand the scope of the bill? Why was the minister's office adamant that this bill engages only the morality aspect for its criminal law purposes, and not public safety? Would you agree that this amendment would result in engaging the public safety aspect of criminal law in addition to the morality aspect? Do you have any concerns that this amendment could set up a conflict for the federal government by steering it into provincial jurisdiction concerning animal welfare?

Lastly, the minister noted that before moving further than great apes and elephants, the federal government intended to consult with the provinces. Can you tell me whether these consultations have started and, if so, how far along are they?

**Ms. Lane:** On the first question, perhaps I will separate it from the premise of the question, which was related to the criminal law power. The question was this: Would this expand the scope of the bill? I would say it does change the scope of the bill in that it allows more species to be added, some of which are domestic species.

I can't speak to the question of why not. I think your question was this: Why was the minister's office adamant that it not include public safety? Do I have that correct?

**Senator Plett:** It was this: Why was the minister's office adamant that this bill engages only the morality aspect for its criminal law purposes, and not public safety?

**Ms. Lane:** I think, as framed, Bill S-15 is premised on the morality aspect of the criminal law. Perhaps my colleagues could speak —

**Senator Plett:** I would like to ask about the law. Maybe you want to do the rest of them —

**Ms. Lane:** Perfect. Yes, I'll leave the questions around public safety and the results of the public safety elements to my colleagues, and then perhaps my colleague could speak to the work of the provinces and territories.

**Aleksander Godlewski, Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada:** Senator, I'm sorry; would you mind briefly repeating the wording of the question related to public safety?

**Senator Plett:** Why was the minister's office adamant that this bill engages only the morality aspect for its criminal law purposes, and not public safety? Would you agree that this

À votre avis, cet amendement élargit-il la portée du projet de loi? Pourquoi le cabinet du ministre a-t-il insisté sur le fait que ce projet de loi n'engageait que l'aspect moral, et non des considérations liées à la sécurité publique, dans ses visées au chapitre du droit pénal? Seriez-vous d'accord pour dire que cet amendement aurait pour effet d'engager l'aspect sécurité publique du droit pénal en plus de l'aspect moralité? Êtes-vous préoccupés par le fait que cet amendement pourrait placer le gouvernement fédéral en situation de conflit en l'amenant à empiéter sur la compétence provinciale en matière de bien-être des animaux?

Enfin, le ministre a noté que le gouvernement fédéral avait l'intention de consulter les provinces avant de désigner d'autres espèces que les grands singes et les éléphants. Pouvez-vous me dire si ces consultations ont commencé et, si oui, à quel stade elles en sont rendues?

**Mme Lane :** En ce qui concerne la première question, je vais peut-être faire abstraction de la prémisse qui est liée au pouvoir en matière de droit pénal. La question était donc la suivante : est-ce que le changement proposé élargit la portée du projet de loi? Je dirais qu'il modifie la portée du projet de loi en ce sens qu'il permet d'ajouter d'autres espèces, dont certaines sont des espèces canadiennes.

Je ne peux toutefois pas vous répondre lorsque vous demandez pour quelles raisons le cabinet du ministre tenait absolument à ce que la sécurité publique ne soit pas incluse? Est-ce bien ce que vous vouliez savoir?

**Le sénateur Plett :** La question était la suivante : pourquoi le cabinet du ministre a-t-il insisté sur le fait que ce projet de loi n'engageait que l'aspect moral, et non des considérations liées à la sécurité publique, dans ses visées au chapitre du droit pénal?

**Mme Lane :** Je pense que le projet de loi S-15 dans sa forme actuelle s'articule autour de l'aspect moral du droit pénal. Peut-être que mes collègues pourraient vous dire...

**Le sénateur Plett :** C'était davantage une question de droit. Peut-être voulez-vous répondre aux autres...

**Mme Lane :** Parfait. Oui, je laisserai aux autres témoins le soin de répondre aux questions concernant la sécurité publique et les résultats des éléments qui y sont liés, puis mon collègue pourra peut-être parler du travail des provinces et des territoires.

**Me Aleksander Godlewski, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice du Canada :** Sénateur, je suis désolé, mais pourriez-vous répéter brièvement votre question relative à la sécurité publique?

**Le sénateur Plett :** Pourquoi le cabinet du ministre a-t-il insisté sur le fait que ce projet de loi n'engageait que l'aspect moral, et non des considérations liées à la sécurité publique, dans

amendment would result in engaging the public safety aspect of criminal law in addition to the morality aspect?

I'm not wanting to — whether the other ones would be for you.

Do you have any concerns that this amendment could set up a conflict for the federal government by steering it into provincial jurisdiction concerning animal welfare? And lastly, the minister noted that before moving further than great apes and elephants, the federal government — this wouldn't be for you — intended to consult with the provinces, and I'm wondering how far these consultations have gone.

**Mr. Godlewski:** With respect to your question about the minister's office, that's, unfortunately, not a question I can answer.

With respect to your question about public safety in addition to morality, at the very beginning, I'll say I'm not able to offer a constitutional opinion on what the bill does. On my reading, when I look at the bill, I do note that it does refer to the public safety risks posed by animals of the species as one of the criteria that relates to the designation of animals. But I wouldn't be able to offer an opinion on the constitutional aspects of the bill.

**Senator Plett:** Well, chair, this is why we ask for the minister to be here. But please, if you have an answer —

**Mr. van Havre:** If you got to the consultation with provincial and territorial colleagues, this item was on the agenda in recent calls with the provinces and territories at the senior level, and we're now assembling a list of specialists that could work with us in terms of determining what can be done for those issues. There was good reception. I, personally, know a number of the colleagues in the provincial and territorial administrations that will be engaged in this work, and I am looking forward to it.

**Senator Plett:** So you haven't started yet, but you're in the process of it.

**Mr. van Havre:** Yes.

**Senator Plett:** Thank you.

**Senator Gold:** With all the debate and discussion that went on, I didn't feel I had anything to add, which is why I withdrew my list in response to your observation, Senator Batters. My sense is this does, in fact, respect the overall intent of the legislation for the reasons that were expressed. In this regard, I defer completely to your judgment, chair.

ses visées au chapitre du droit pénal? Seriez-vous d'accord pour dire que cet amendement aurait pour effet d'engager l'aspect sécurité publique du droit pénal en plus de l'aspect moralité?

Je ne sais pas si c'est vous qui pourriez répondre aux autres questions.

Êtes-vous préoccupé par le fait que cet amendement pourrait placer le gouvernement fédéral en situation de conflit en l'amenant à empiéter sur la compétence provinciale en matière de bien-être des animaux? Enfin, le ministre a noté que le gouvernement fédéral avait l'intention de consulter les provinces avant de désigner d'autres espèces que les grands singes et les éléphants — ce qui ne serait pas de votre ressort —, et je me demande où en sont rendues ces consultations.

**Me Godlewski :** En ce qui concerne le cabinet du ministre, ce n'est malheureusement pas une question à laquelle je peux répondre.

Pour ce qui est de l'aspect sécurité publique qui s'ajouterait à la moralité, je dois vous dire d'entrée de jeu que je ne suis pas en mesure d'émettre une opinion sur les incidences constitutionnelles du projet de loi. À sa lecture, je constate que les risques pour la sécurité publique posés par les animaux d'une espèce font partie des critères utilisés pour en arriver à la désignation de l'espèce en question. Mais je ne peux pas me prononcer sur les aspects constitutionnels du projet de loi.

**Le sénateur Plett :** Eh bien, madame la présidente, c'est justement pour cette raison que nous réclamons la présence du ministre. Mais si quelqu'un d'autre avait l'obligeance de me répondre...

**M. van Havre :** Pour ce qui est de la consultation de nos homologues provinciaux et territoriaux, je peux vous dire que ce point était à l'ordre du jour des récentes réunions avec les provinces et les territoires au niveau supérieur. Nous sommes en train de dresser une liste de spécialistes qui pourraient travailler avec nous pour déterminer ce qui peut être fait relativement à ces enjeux. L'accueil a été bon. Personnellement, je connais un certain nombre de collègues des administrations provinciales et territoriales qui participeront à ce travail, et je m'en réjouis.

**Le sénateur Plett :** Alors, vous n'avez pas encore commencé, mais c'est en cours de préparation.

**M. van Havre :** Oui.

**Le sénateur Plett :** Merci.

**Le sénateur Gold :** Avec tous les échanges qui ont eu lieu, je n'avais pas l'impression d'avoir quoi que ce soit à ajouter. C'est pour cette raison que j'ai retiré mon nom de la liste des intervenants en réponse à votre observation, sénatrice Batters. Il me semble que cela respecte en fait l'intention générale du projet de loi pour les raisons qui ont été exprimées. À cet égard, je

**Senator Dalphond:** I have one question for the officials to complete. It was not asked among the list. The question will be for the officials from the Department of Justice and for those who operate in the department.

If the bill were to be adopted tomorrow, including this proposed amendment, in terms of implementing the bill, what would be different for you with or without the clause? That clause allows the Governor-in-Council to further a certain process to engage and add something. This is not being engaged yet, and might never be engaged. I suspect that some governments will never be interested to engage in that.

For tomorrow morning, after the bill is adopted, it's the same thing, except there is that provision that might be used at one point. If the Governor-in-Council was of the view to exercise it, I suppose the Governor-in-Council will ask questions to the department about the ability to enforce adding in a specific species. Do we have the expertise to do it or not? If we don't, do we need money? Do we need to hire people? Do we need more of a budget? Do we need another Royal Recommendation to implement the budget? I guess that would be part of the normal exercise of adopting an order-in-council. Am I wrong? I think that tomorrow morning, this — with or without the amendment — means the same thing for the operation of the department, and, from a legal perspective, things have to be done in order to enlarge the scope of the bill.

**Ms. Lane:** Thanks for the question. Yes, you're right; the bill does not automatically add any species to the bill. The Governor-in-Council orders are essentially regulations that require a process of prepublication in the *Canada Gazette*, as well as consultations and finalization in the *Canada Gazette*, Part II. You are correct; if the bill were adopted with the amendments proposed in this motion, it would not change the operations of the department tomorrow with respect to what has been proposed in Bill S-15.

**Senator Dalphond:** Are there any comments from the Department of Justice? No, thank you.

**Senator Carignan:** When? Because you said tomorrow it will not, so when will it?

**Ms. Lane:** The reason I referenced tomorrow is because that was in the question that Senator Dalphond posed. The process for developing an order-in-council and having a recommendation depends on the type of regulatory process, but it often takes between 12 and 18 months to develop a regulation with the consultations required.

m'en remets entièrement à votre jugement, madame la présidente.

**Le sénateur Dalphond :** J'aurais pour les représentants des deux ministères une question que mes collègues n'ont pas encore posée.

Si le projet de loi était adopté demain, y compris l'amendement proposé, qu'est-ce qui serait différent pour vous dans sa mise en œuvre selon que l'on retienne ou non cette disposition qui permet au gouverneur en conseil d'intervenir pour que l'on puisse aller de l'avant avec un processus qui n'est pas encore enclenché et pourrait ne jamais l'être, car je m'attends à ce que certains gouvernements ne veuillent jamais s'engager dans cette voie?

Alors, demain matin, l'adoption du projet de loi ne changerait rien dans l'immédiat si ce n'est cette disposition qui pourrait être utilisée à un moment ou à un autre. Si le gouverneur en conseil en vient à considérer qu'il doit le faire, je présume qu'il consultera le ministère quant à sa capacité de gérer l'ajout d'une espèce désignée. Avons-nous l'expertise pour le faire ou non? Si ce n'est pas le cas, avons-nous besoin d'argent? Faut-il embaucher du personnel ? Avons-nous besoin d'un budget plus important? Une autre recommandation royale est-elle requise pour mettre en œuvre le budget? Je suppose que cela fait partie de l'exercice normal d'adoption d'un décret. Est-ce que je me trompe? Je pense que demain matin, le ministère va continuer — avec ou sans l'amendement — de fonctionner de la même manière et que des mesures devront être prises sur le plan de la réglementation afin d'élargir le champ d'application du projet de loi.

**Mme Lane :** Merci de la question. Vous avez raison; le projet de loi n'ajoute pas automatiquement des espèces désignées à la liste. Les décrets du gouverneur en conseil sont pour ainsi dire des règlements exigeant une publication préalable dans la *Gazette du Canada*, ainsi que des consultations et une publication finale dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Comme vous le dites, si le projet de loi S-15 était adopté demain avec les amendements proposés dans cette motion, les activités du ministère demeurerait inchangées.

**Le sénateur Dalphond :** Est-ce que les représentants du ministère de la Justice ont des commentaires? Non? Merci.

**Le sénateur Carignan :** Quand exactement? Parce que vous avez dit que ce ne serait pas le cas demain, alors quand y aurait-il des changements?

**Mme Lane :** Si j'ai parlé de demain, c'est parce que le sénateur Dalphond y faisait référence dans sa question. Le temps requis pour formuler une recommandation et mener à terme un processus de décret peut varier en fonction du mécanisme réglementaire, mais il faut souvent entre 12 et 18 mois pour prendre un règlement en tenant les consultations requises.

[*Translation*]

**Senator Carignan:** Okay. We also need to study all the other species that could be affected by a ban. Will a scientific study of all these species require money?

**Ms. Lane:** I don't know if Environment and Climate Change Canada will need more money to implement this amendment.

[*English*]

The motion indicates a series of factors that the minister must consider prior to making a recommendation to the Governor-in-Council or cabinet before making that order. There would be evidence required by the department to compile and provide recommendations on the species.

**The Chair:** Senators, it is my ruling that this bill does respect the objective of the scope of the bill. I believe it is for the committee to debate this amendment. Then, each senator will make up their mind. That's my ruling.

Senator Plett, you can appeal this ruling in the Senate.

**Senator Plett:** I'm amazed that, without even catching a breath, the officials clearly said it expands the scope of the bill. We heard it right from the officials. Without even contemplating, the debate is hardly finished and we have a ruling.

**The Chair:** Yes.

**Senator Plett:** I certainly — for the record — appeal the ruling and would like to have a vote.

I'm amazed that with the constitutional experts, lawyers and judges that we have around this table, they are so fixated with their stereotyping that they do not think within the law.

I appeal your ruling.

**The Chair:** You will appeal my ruling in the Senate or here?

**Senator Plett:** I appeal your ruling right here.

**The Chair:** Okay, go ahead.

**Senator Carignan:** Here, but in the Senate on another day.

[*Français*]

**Le sénateur Carignan :** D'accord. Il faudrait en plus étudier l'ensemble des autres espèces qui pourraient être visées par une interdiction. Étudier scientifiquement chacune des espèces va demander des fonds?

**Mme Lane :** Je ne peux pas dire si on aura besoin plus de fonds à Environnement et Changement climatique Canada pour mettre en œuvre cet amendement.

[*Traduction*]

La motion indique une série de facteurs que le ministre doit prendre en considération avant de faire une recommandation au gouverneur en conseil ou au Cabinet en vue d'un éventuel décret. Il faudrait que le ministère compile assez d'éléments probants pour formuler des recommandations sur une espèce donnée.

**La présidente :** Sénateurs, je suis d'avis que l'amendement proposé respecte l'objectif du projet de loi et n'en outrepassé pas la portée. J'estime qu'il appartient au comité de débattre de la pertinence de cet amendement, après quoi, chaque sénateur pourra se prononcer dans un sens ou dans l'autre. C'est ma décision.

Sénateur Plett, vous pouvez faire appel de cette décision au Sénat.

**Le sénateur Plett :** Je suis étonné, car on vient de nous indiquer très clairement que cela élargissait la portée du projet de loi. Nous venons de l'entendre de la bouche même des fonctionnaires. Sans avoir le temps de reprendre notre souffle et sans que l'on puisse y réfléchir davantage et vraiment conclure le débat, voilà que nous avons une décision.

**La présidente :** Oui.

**Le sénateur Plett :** Je vais certes officiellement contester cette décision, et j'aimerais qu'il y ait un vote à ce sujet.

Je suis étonné que tous les experts constitutionnels, les avocats et les juges que nous avons autour de cette table soient tellement figés dans leur pensée stéréotypée qu'ils n'arrivent pas à réfléchir en tenant compte du contexte de la loi.

Je conteste votre décision.

**La présidente :** Vous allez la contester au Sénat ou vous voulez le faire ici même?

**Le sénateur Plett :** Je conteste votre décision ici même et dès maintenant.

**La présidente :** D'accord.

**Le sénateur Carignan :** Ici même, mais un autre jour au Sénat.

**The Chair:** Shall the chair's ruling be sustained?

**Senator Plett:** No.

**The Chair:** We'll go by a vote. I want a vote.

**Senator Plett:** Nobody said "yes."

**The Chair:** Yes or no?

**An Hon. Senator:** Yes.

**The Chair:** I'll repeat it.

Shall the chair's ruling be sustained?

**Some Hon. Senators:** No.

**Some Hon. Senators:** Yes.

**The Chair:** In my opinion, the "yeas" have it.

**An Hon. Senator:** No.

**The Chair:** We'll record a vote.

I won't vote, since it's my ruling.

**Vincent Labrosse, Clerk of the Committee:** The Honourable Senator Jaffer?

**Senator Jaffer:** Abstain.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Batters?

**Senator Batters:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Boyer?

**Senator Boyer:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Carignan?

**Senator Carignan:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Clement?

**Senator Clement:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Cotter?

**Senator Cotter:** Abstain.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Dalphond?

**Senator Dalphond:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Gold?

**La présidente :** La décision de la présidence est-elle maintenue?

**Le sénateur Plett :** Non.

**La présidente :** Nous allons procéder à un vote.

**Le sénateur Plett :** Personne n'a dit « oui ».

**La présidente :** Oui ou non?

**Une voix :** Oui.

**La présidente :** Je vais répéter la question.

La décision de la présidence est-elle maintenue?

**Des voix :** Non.

**Des voix :** Oui.

**La présidente :** À mon avis, les oui l'emportent.

**Une voix :** Non.

**La présidente :** Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

Je ne vais pas me prononcer, car c'est ma décision qui est contestée.

**Vincent Labrosse, greffier du comité :** L'honorable sénatrice Jaffer?

**La sénatrice Jaffer :** Je m'abstiens.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Batters?

**La sénatrice Batters :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Boyer?

**La sénatrice Boyer :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Carignan?

**Le sénateur Carignan :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Clement?

**La sénatrice Clement :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Cotter?

**Le sénateur Cotter :** Je m'abstiens.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Dalphond?

**Le sénateur Dalphond :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Gold?

**Senator Gold:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Klyne?

**Senator Klyne:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Pate?

**Senator Pate:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Plett?

**Senator Plett:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Prosper?

**Senator Prosper:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Simons?

**Senator Simons:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Tannas?

**Senator Tannas:** No.

**Mr. Labrosse:** Yeas: 7; nays: 5; abstentions: 2.

**The Chair:** We'll continue with the debate on this amendment.

**Senator Batters:** Chair, I would like to make a motion at this point, given the expansive nature of this and the number of animals that could now be considered by this bill.

**The Chair:** We haven't discussed the amendment. This was just a point of order. We haven't looked at the amendment.

**Senator Batters:** I'm aware. I may wish to make a motion that we reopen committee evidence to hear some evidence about the types of animals that could be included in this and the expansive nature of it, because we had many meetings where we had elephant experts and great ape experts.

We didn't have experts who talked about any other animal types — a little bit on big cats, but that's about as far as it went. Now we could have thousands of animals potentially included in this, all at the direction of —

**The Chair:** We haven't voted on the amendment yet.

**Senator Batters:** I'm aware of that. However, I feel like —

**Le sénateur Gold :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Klyne?

**Le sénateur Klyne :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Pate?

**La sénatrice Pate :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Plett?

**Le sénateur Plett :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Prosper?

**Le sénateur Prosper :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Simons?

**La sénatrice Simons :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Tannas?

**Le sénateur Tannas :** Non.

**M. Labrosse :** Pour, 7; contre, 5; abstentions, 2.

**La présidente :** Nous poursuivons avec le débat sur l'amendement.

**La sénatrice Batters :** Madame la présidente, j'aimerais présenter une motion à ce moment-ci, étant donné la portée toujours plus large du projet de loi et le nombre d'animaux qui pourraient maintenant être pris en compte dans le projet de loi.

**La présidente :** Nous n'avons pas encore discuté de l'amendement. Il s'agissait simplement d'un rappel au Règlement. Nous n'avons pas examiné l'amendement.

**La sénatrice Batters :** J'en suis consciente. J'aimerais présenter une motion pour que le comité entende des témoignages supplémentaires, afin d'entendre des témoignages sur les types d'animaux qui pourraient être visés par le projet de loi et sur sa portée toujours plus large, car nous avons eu de nombreuses réunions au cours desquelles nous avons entendu des experts sur les éléphants et sur les grands singes.

Nous n'avons toutefois pas entendu d'experts sur d'autres types d'animaux — nous avons entendu quelques propos sur les grands félins, mais c'est à peu près tout. Maintenant, des milliers d'animaux pourraient potentiellement être visés par le projet de loi, tout cela dans le cadre d'une directive de...

**La présidente :** Nous n'avons pas encore voté sur l'amendement.

**La sénatrice Batters :** J'en suis consciente. Toutefois, j'ai l'impression que...

**Senator Plett:** So we are moving on?

**The Chair:** No. We are debating it. We haven't debated it.

**Senator Batters:** We will have a debate about the amendment, I know.

I feel like we need to have some actual evidence brought to this committee.

**The Chair:** Let's see after the amendment. I'm going to hear the amendment.

On debate, we'll start with you again, Senator Klyne, on this amendment. Can you repeat what you said about this amendment?

**Senator Klyne:** It's in the record. I have read it.

**The Chair:** A short version.

**Senator Klyne:** A short version?

**Senator Plett:** I have a subamendment too at some point.

**The Chair:** I will come to that, senator. It's on the list.

**Senator Klyne:** This amendment answers the joint request of the Jane Goodall Institute of Canada and nine of Canada's leading animal welfare NGOs and zoos.

The first part of the "Noah Clause" would establish in the Criminal Code an executive authority for the federal cabinet to protect, by order, additional wild species in the context of captivity.

If a wild species is protected in this manner, such as lions or tigers, the same legal framework would apply as it does for elephants and great apes.

As with those measures, all individuals of the affected species would be grandfathered in. New captivity, including breeding, would require a licence for best interests, conservation or scientific research. No one's animals can be taken away, absent illegal breeding or performance for entertainment, which would also be banned.

As Professor Lazare told us, this executive authority to extend a valid application of the federal law parallels other criminal statutes, such as the Controlled Drugs and Substances Act and the Canadian Environmental Protection Act, 1999.

**Le sénateur Plett :** Passons-nous à autre chose dans ce cas?

**La présidente :** Non. Nous en débattons. Nous n'en avons pas encore débattu.

**La sénatrice Batters :** Nous aurons un débat sur l'amendement, je le sais.

Je pense seulement que notre comité devrait entendre des preuves concrètes sur le sujet.

**La présidente :** Nous verrons ce qu'il en est après l'amendement. Je vais maintenant entendre une discussion sur l'amendement.

Dans le cadre du débat, nous entendrons d'abord le sénateur Klyne au sujet de l'amendement. Pouvez-vous répéter ce que vous avez dit au sujet de cet amendement?

**Le sénateur Klyne :** Je l'ai déjà lu pour le compte rendu.

**La présidente :** Veuillez donner la version courte.

**Le sénateur Klyne :** La version courte?

**Le sénateur Plett :** Je présenterai aussi un sous-amendement à un moment donné.

**La présidente :** J'y viendrai, sénateur. Il est sur la liste.

**Le sénateur Klyne :** Cet amendement répond à la demande conjointe de l'Institut Jane Goodall du Canada et de neuf des principaux zoos et ONG de protection des animaux au Canada.

La première partie de la « clause de Noé » établirait, dans le Code criminel, un pouvoir exécutif pour le Cabinet fédéral de protéger, par décret, d'autres espèces sauvages dans le contexte de la captivité.

Si une espèce sauvage est protégée de cette manière, comme les lions ou les tigres, le même cadre juridique s'appliquerait pour les éléphants et les grands singes.

Comme dans le cas de ces mesures, tous les individus des espèces concernées bénéficieraient de droits acquis. Toute nouvelle captivité, y compris dans le cadre de l'élevage, nécessiterait l'obtention d'un permis pour des raisons liées à l'intérêt supérieur de l'animal, à la conservation ou à la recherche scientifique. Personne ne peut se voir retirer ses animaux, sauf en cas d'élevage illégal ou de spectacles à des fins de divertissement, qui seraient également interdits.

Comme Mme Lazare nous l'a dit, ce pouvoir exécutif d'étendre une application valide de la loi fédérale va de pair avec d'autres lois pénales, comme la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999).



This version before you is the product of years of consultation and development by me and my team. Alongside elephants and great apes in the code, this amendment adds designated animals. These species are defined as non-domesticated species. They are wild subspecies or hybrids.

On page 5, which is page 9 of the package, we have the criteria for selecting a species. To prevent animal cruelty and/or to protect public safety, the Governor-in-Council must consider whether the species can survive in captivity. Factors include natural behaviour, relevant characteristics and needs, evidence of harms in captivity, and risk to public safety.

In addition, the “Noah Clause” contains an exclusion preventing the Governor-in-Council from ever designating a species used in farming for food purposes in Canada. I’m sure the farmers and others will be grateful for that. This is for greater certainty that this measure can never be used in relation to game farm species in Canada. Again, I’m sure those will be welcome.

In addition, in contemplating the potential future designation of some Canadian wild species, such as bears or cougars, this part of the “Noah Clause” does not interfere with any Canadian law that provides for lawful captivity to protect property or public safety. It also clearly excludes lawful trapping.

As well, in making any designations, the “Noah Clause” will require the federal cabinet to rely on the best available scientific, veterinary, animal care or animal welfare information. That would involve engagement with experts and organizations, such as the proponents of this measure.

By placing this authority with the Governor-in-Council, this power will be accompanied by the highest possible level of democratic accountability.

Thank you for having a second reading.

**The Chair:** Thank you.

**Senator Simons:** I have some sympathy for the thinking behind this amendment for the simple fact that, as Senator Plett has well expressed, great apes and elephants in Canada are well cared for in captivity.

The animals that really seem to be at risk, as we heard in the evidence, are the big cats, who are often kept in roadside zoos or in private collections.

La version qui vous est présentée est le fruit de plusieurs années de consultations et d’élaboration par mon équipe et moi-même. Cet amendement ajoute des animaux désignés aux éléphants et aux grands singes, qui sont déjà visés dans le code. Ces espèces sont définies comme des espèces non domestiques. Il s’agit de sous-espèces ou d’hybrides sauvages.

À la page 5 — qui est la page 9 de la documentation —, nous avons les critères de sélection d’une espèce. Afin de prévenir la cruauté envers les animaux et de protéger la sécurité publique, le gouverneur en conseil doit déterminer si l’espèce peut survivre en captivité. Ces critères comprennent le comportement naturel, les caractéristiques et les besoins pertinents, les données faisant état de dommages en captivité et le risque pour la sécurité publique.

De plus, la « clause de Noé » prévoit une exclusion qui empêche le gouverneur en conseil de désigner une espèce servant à la production alimentaire au Canada. Je suis sûr que les agriculteurs et d’autres intervenants seront reconnaissants de cette exemption. Cela offre une plus grande certitude que cette mesure ne pourra jamais être utilisée pour des espèces d’élevage de gibier au Canada. Là encore, je suis sûr que ces mesures seront bien accueillies.

En outre, en envisageant la désignation future potentielle de certaines espèces sauvages canadiennes, comme les ours ou les cougars, cette partie de la « clause de Noé » n’interfère avec aucune loi canadienne qui permet la captivité pour protéger la propriété ou la sécurité publique. Elle exclut aussi clairement les activités de piégeage conformes à la loi applicable.

Aussi, pour toute désignation, la « clause de Noé » exigera du Cabinet fédéral qu’il s’appuie sur les meilleures données disponibles en matière de recherche scientifique, de médecine vétérinaire, de soins aux animaux ou de bien-être animal. Cela signifie qu’il faut consulter des experts et des organismes, par exemple les partisans de cette mesure.

Comme ce pouvoir est confié au gouverneur en conseil, il sera assorti du plus haut niveau possible de responsabilité démocratique.

Je vous remercie d’avoir procédé à une deuxième lecture.

**La présidente :** Je vous remercie.

**La sénatrice Simons :** J’éprouve une certaine sympathie pour le raisonnement qui sous-tend cet amendement pour la simple raison que, comme le sénateur Plett l’a si bien dit, les grands singes et les éléphants en captivité sont bien traités au Canada.

Les animaux qui semblent réellement menacés, comme nous l’avons entendu dans les témoignages, sont les grands félins, qui se retrouvent souvent dans des zoos itinérants ou dans des collections privées.

We also heard evidence of concerns about the keeping of reptilian species, including crocodiles, alligators, large snakes and tortoises. We did hear from some experts on this.

I do worry a little. I'm not sure that I believe the amendment was in scope, and I voted accordingly.

Now that we're debating it, I have some questions about fur farming. There have been efforts in the past to ban fur farming. This bill has an exclusion for animals farmed for food — very explicitly. And I wonder if maybe Senator Klyne, and perhaps the officials from the department, could speak about what this might mean for animals that are not — I mean, obviously, sheep are domesticated, and alpacas are domesticated. Are foxes considered domesticated? They are farmed for their fur. How about martens or minks? These are animals that are not tame by any sense of our usual sense of what is domesticated. I wonder if you imagine that they could be encompassed in this.

**The Chair:** Before you answer, Senator Boyer has a question.

**Senator Boyer:** It was a question on process. It doesn't have anything to do with fur farming.

**The Chair:** Let's ask the officials, and then we'll come back to you.

**Mr. van Havre:** With regard to fur farming and species, foxes, minks and martens are not considered domesticated species. They are wild species.

**Senator Simons:** This would in theory allow the government by order-in-council to ban fur farming in Canada.

**Senator Klyne:** It also clearly excludes lawful trapping.

**Senator Simons:** I'm not talking about trapping. Trapping wild animals is different than farming foxes. I am not taking a position on whether I think banning fur farming is a good or bad thing. I'm simply pointing out that this could be perhaps an unintended — or an intended — consequence of the act for the Governor-in-Council to ban that economy by virtue of this kind of legislation.

**Ms. Lane:** There is no definition in the bill or in the motion for what "non-domesticated" means. That will be a determination made. As you're noting, there are specific exemptions in how they define a designated animal: It has to be

Nous avons également entendu des témoignages faisant état de préoccupations liées à la détention d'espèces reptiliennes, notamment des crocodiles, des alligators, des grands serpents et des tortues. Nous avons entendu des experts à ce sujet.

Cela m'inquiète un peu. Je n'étais pas certaine que l'amendement entraînait dans le champ d'application, et j'ai donc voté en conséquence.

Maintenant que nous en débattons, j'ai quelques questions sur l'élevage des animaux à fourrure. Des efforts ont autrefois été déployés pour interdire l'élevage d'animaux à fourrure. Le projet de loi prévoit une exclusion pour les animaux servant à la production alimentaire — et c'est très explicite. J'aimerais savoir si le sénateur Klyne, et peut-être les fonctionnaires du ministère, pourrait nous expliquer ce que cela pourrait signifier pour les animaux qui ne sont pas... Je veux dire que les moutons sont évidemment domestiqués, ainsi que les alpagas. Les renards sont-ils considérés comme des animaux domestiques? Ils sont élevés pour leur fourrure. Qu'en est-il des martres ou des visons? Ces animaux ne sont pas domestiqués au sens où nous l'entendons habituellement. J'aimerais donc savoir si, selon vous, ils pourraient être inclus dans cette catégorie.

**La présidente :** Avant que vous ne répondiez, la sénatrice Boyer aimerait poser une question.

**La sénatrice Boyer :** Ma question concerne le processus. Elle n'a rien à voir avec l'élevage des animaux à fourrure.

**La présidente :** Posons la question aux fonctionnaires, puis nous reviendrons à vous.

**M. van Havre :** En ce qui concerne l'élevage des animaux à fourrure et les espèces concernées, les renards, les visons et les martres ne sont pas considérés comme des espèces domestiques. Ce sont des espèces sauvages.

**La sénatrice Simons :** En théorie, cela permettrait au gouvernement d'interdire, par l'entremise d'un décret, l'élevage d'animaux à fourrure au Canada.

**Le sénateur Klyne :** Cela exclut aussi explicitement les activités de piégeage conformes à la loi applicable.

**La sénatrice Simons :** Je ne parle pas des activités de piégeage. Le piégeage d'animaux sauvages est différent de l'élevage de renards. Je ne prends pas position sur la question de savoir si l'interdiction de l'élevage d'animaux à fourrure est une bonne ou une mauvaise chose. Je souligne simplement qu'il pourrait s'agir d'une conséquence involontaire — ou voulue — de la loi pour le gouverneur en conseil d'interdire cette économie en vertu de ce type de législation.

**Mme Lane :** Le projet de loi ou la motion ne contient aucune définition des mots « non domestique ». Il faudra donc déterminer ce que cela signifie. Comme vous l'avez souligné, la définition d'un animal désigné prévoit des exemptions précises,

non-domesticated, but also the exceptions, as you noted, include trapping that is lawfully done within a province or under an Aboriginal treaty right, or farming for food purposes.

**Senator Simons:** But just so we're clear, trapping is not what happens at a fur farm. I mean, trapping is what happens when you lay a trap and you capture an animal in situ — not in a barn or breeding. Elk, for example, are not considered domesticated always, but they would be excluded because they are raised for food — but animals that might be raised for fur or feathers would not be necessarily.

**Ms. Lane:** The bill specifically refers to farming for food purposes.

**Senator Simons:** Okay.

**Senator Boyer:** My question is for you, Senator Klyne, and it's about the process. It's something I'm curious about. How did you come up with the amendment that you have for “designated animal,” and did you work with the minister's office on these amendments?

**Senator Klyne:** It was contemplated for the development of the “Noah Clause” — and the amendment adds designated animals, and these species are defined as non-domesticated species. Foxes are wild subspecies or they are hybrids.

**Senator Boyer:** Did you work with the minister's office when you were putting this all together?

**Senator Klyne:** Senator Sinclair led this.

**Senator Boyer:** Thank you.

**The Chair:** Senator Plett, now is the time to put your amendment.

**Senator Plett:** Well, I'm not sure I want to put my amendment down yet. I have a few comments to make. I would like to speak to those first.

We clearly heard the officials tell us that this expands the scope of the bill. I have no issue with what Senator Klyne is trying to do in as far as he wants to put all these species in — similar to what he had in Bill S-241, where he had 800 species. But he, as Senator Batters said, withdrew Bill S-241. My issue isn't with that. I would oppose it because I didn't agree with it. But he has the right to do that. He is creating a different bill here, and, ironically, it's with the help of the government leader right

car il doit être non domestique, mais comme vous l'avez aussi souligné, les exceptions comprennent notamment les activités de piégeage conformes à la loi provinciale applicable ou en vertu d'un droit issu d'un traité autochtone, ou l'élevage servant à la production alimentaire.

**La sénatrice Simons :** Toutefois, à des fins d'éclaircissements, les activités de piégeage ne sont pas pratiquées dans une ferme d'élevage d'animaux à fourrure. Je veux dire que le piégeage consiste à poser un piège et à capturer un animal dans la nature, et non dans une grange ou dans un élevage. Les élans, par exemple, ne sont pas toujours considérés comme des animaux domestiques, mais ils seraient exclus parce qu'ils sont élevés à des fins de production alimentaire. Toutefois, les animaux qui sont élevés pour la fourrure ou les plumes ne seraient pas nécessairement exclus.

**Mme Lane :** Le projet de loi fait expressément référence à l'élevage servant à la production alimentaire.

**La sénatrice Simons :** D'accord.

**La sénatrice Boyer :** Ma question s'adresse à vous, sénateur Klyne, et elle porte sur le processus. C'est une chose qui m'intrigue. Comment avez-vous élaboré l'amendement que vous avez proposé pour les mots « animal désigné », et avez-vous travaillé avec le cabinet du ministre sur ces amendements?

**Le sénateur Klyne :** Cela a été envisagé dans le cadre de l'élaboration de la « clause de Noé » — l'amendement ajoute les animaux désignés, et ces espèces sont définies comme des espèces non domestiques. Les renards sont des sous-espèces sauvages ou des espèces hybrides.

**La sénatrice Boyer :** Avez-vous préparé tout cela en collaboration avec le cabinet du ministre?

**Le sénateur Klyne :** C'est le sénateur Sinclair qui a dirigé ces travaux.

**La sénatrice Boyer :** Je vous remercie.

**La présidente :** Sénateur Plett, c'est maintenant le moment de présenter votre amendement.

**Le sénateur Plett :** Je ne suis pas certain de vouloir présenter mon amendement tout de suite. J'aimerais d'abord formuler quelques commentaires.

Nous avons clairement entendu les fonctionnaires affirmer que cela élargissait la portée du projet de loi. Je n'ai aucun problème avec ce que le sénateur Klyne tente d'accomplir dans la mesure où il souhaite inclure toutes ces espèces — comme il l'avait fait dans le projet de loi S-241, qui visait 800 espèces. Toutefois, comme l'a dit la sénatrice Batters, il a retiré le projet de loi S-241. Mais ce n'est pas ce qui me pose problème. Je m'y opposerais parce que je ne suis pas d'accord. Mais il a le droit de

here. The government leader is helping Senator Klyne amend his own bill.

We have officials telling us this expands the scope. It is clearly so far from what the first bill was that, Madam Chair, I cannot understand how you would — first of all, I can't — please, Madam Chair, please.

**The Chair:** But I already ruled on it.

**Senator Plett:** I understand you already ruled on it. You gave Senator Klyne the opportunity then to read his whole amendment again. So would you now allow me to make my argument, please, Madam Chair?

**The Chair:** No, with Senator Klyne, we were looking at the amendment. As for what you said —

**Senator Plett:** Then you let him make his argument again on the amendment. Now you're shutting off debate.

**The Chair:** On the point of order, I already ruled on it.

**Senator Plett:** I understand that. That's done.

**The Chair:** We're moving on.

**Senator Plett:** I am moving on.

**The Chair:** Do you want to make your amendment?

**Senator Plett:** Madam Chair, I have the right to my preamble for my subamendment, just like anybody else.

**The Chair:** That's why I'm asking you. You also have an amendment on your clause. I'm asking you to make it. I know you have a right. That's why I'm asking you to do it.

**Senator Plett:** Will you now allow me, please, to speak, Madam Chair?

**The Chair:** Yes, on this clause.

**Senator Plett:** Thank you. That's what I'm speaking on.

**The Chair:** Go ahead.

**Senator Plett:** I am speaking on the amendment and the subamendment that I will make in due course.

**The Chair:** Go ahead.

le faire. Il est en train de créer un projet de loi différent et, ironiquement, il le fait avec l'aide du leader du gouvernement ici même. En effet, le leader du gouvernement aide le sénateur Klyne à modifier son propre projet de loi.

Les fonctionnaires nous disent que cela élargit le champ d'application. Il est tellement éloigné du premier projet de loi, madame la présidente, que je ne peux pas comprendre comment vous pourriez — tout d'abord, je ne peux pas... S'il vous plaît, madame la présidente, s'il vous plaît.

**La présidente :** Mais j'ai déjà rendu ma décision à ce sujet.

**Le sénateur Plett :** Je comprends que vous avez déjà rendu votre décision à ce sujet. Vous avez ensuite donné au sénateur Klyne l'occasion de relire son amendement au complet. Pourriez-vous donc maintenant me permettre de présenter mon argument, s'il vous plaît, madame la présidente?

**La présidente :** Non, dans le cas du sénateur Klyne, nous avons examiné l'amendement. Quant à ce que vous avez dit...

**Le sénateur Plett :** Ensuite, vous l'avez laissé parler à nouveau de son amendement. Maintenant, vous coupez court au débat.

**La présidente :** J'ai déjà rendu une décision au sujet du rappel au Règlement.

**Le sénateur Plett :** Je comprends cela. C'est déjà fait.

**La présidente :** Nous passons à autre chose.

**Le sénateur Plett :** Je passe à autre chose.

**La présidente :** Voulez-vous proposer votre amendement?

**Le sénateur Plett :** Madame la présidente, j'ai le droit de parler de mon sous-amendement, comme n'importe quel autre membre du comité.

**La présidente :** C'est la raison pour laquelle je vous pose la question. Vous avez également un amendement sur votre article. Je vous demande donc de le proposer. Je sais que vous en avez le droit. C'est la raison pour laquelle je vous demande de le faire.

**Le sénateur Plett :** Me permettez-vous de prendre la parole, maintenant, s'il vous plaît, madame la présidente?

**La présidente :** Oui, au sujet de cet article.

**Le sénateur Plett :** Je vous remercie. C'est ce dont je parle.

**La présidente :** Vous avez la parole.

**Le sénateur Plett :** Je parle de l'amendement et du sous-amendement que je présenterai en temps voulu.

**La présidente :** Allez-y.

**Senator Plett:** As we heard here, we had officials tell us this is out of scope. Now this is speaking to the amendment, not to your ruling. This is speaking to the amendment. I am hoping that somewhere along the line, senators will have a sober second thought and realize this is a different bill before us than what we voted on at second reading.

**The Chair:** Can you move on to the clause you have here?

**Senator Plett:** Well, I'm going to make a motion right now, Madam Chair. I'm going to make a motion that we suspend and that we bring in the minister. We must bring back members of the zoos. We must bring back biologists. Because we now have a bill before us with the "Noah Clause" that is essentially Bill S-241. That is not the bill we debated — Madam Chair, I'm making a motion.

**The Chair:** Very well. We will vote on it. Senators, we will vote on this.

**Senator Klyne:** [Technical difficulties] — we're adding species. We're not, because the way this is written —

**The Chair:** There is a motion here, Senator Klyne.

**Senator Klyne:** The Prime Minister would have to get involved with this to add anything. We're not adding anything now the way it's written. It places the authority with the Governor-in-Council. This power will be accompanied by the highest possible level of democratic accountability. We are not adding anything.

**Senator Plett:** Madam Chair, I have the floor here. And you are cutting off — this is the first committee meeting where you are actually cutting off people from speaking.

**The Chair:** You said a motion. We're going to vote on your motion.

**Senator Plett:** I haven't made the motion yet.

**The Chair:** Go ahead. Make it. I thought you finished your motion.

**Senator Plett:** No, and I have quite a while to speak before I am finished with the motion.

**The Chair:** Go ahead.

**Senator Plett:** Thank you, Madam Chair.

We have a bill in front of us — please, I know I'm going to repeat myself, but you keep cutting me off.

**Le sénateur Plett :** Comme nous l'ont dit les fonctionnaires, cela n'entre pas dans le champ d'application. Cela concerne l'amendement, et non votre décision. Cela concerne l'amendement. J'espère qu'en cours de route, après une seconde réflexion objective, les sénateurs se rendront compte que le projet de loi dont nous sommes saisis maintenant est différent de celui sur lequel nous avons voté en deuxième lecture.

**La présidente :** Pouvez-vous aborder l'article que vous avez ici?

**Le sénateur Plett :** Eh bien, je vais présenter une motion dès maintenant, madame la présidente. Je vais proposer une motion pour suspendre la séance et inviter le ministre à comparaître devant le comité. Nous devons entendre d'autres représentants des zoos. Nous devons entendre d'autres biologistes, car nous sommes maintenant saisis d'un projet de loi qui contient une « clause de Noé », et qui est essentiellement le projet de loi S-241. Ce n'est pas le projet de loi dont nous avons débattu. Madame la présidente, je présente donc une motion.

**La présidente :** D'accord. Nous allons la mettre aux voix. Sénateurs et sénatrices, nous allons voter sur cette motion.

**Le sénateur Klyne :** [Difficultés techniques] nous ajoutons des espèces. Ce n'est pas le cas, car le libellé...

**La présidente :** Nous sommes saisis d'une motion, sénateur Klyne.

**Le sénateur Klyne :** Il faudrait que le premier ministre intervienne pour que nous puissions ajouter quoi que ce soit. Nous n'ajoutons rien dans le libellé. Le pouvoir est accordé au gouverneur en conseil. Ce pouvoir sera assorti du plus haut niveau possible de responsabilité démocratique. Nous n'ajoutons rien.

**Le sénateur Plett :** Madame la présidente, j'ai la parole. Et vous interrompez... C'est la première réunion de comité où vous interrompez les participants.

**La présidente :** Vous avez présenté une motion. Nous allons donc voter sur votre motion.

**Le sénateur Plett :** Je n'ai pas encore présenté la motion.

**La présidente :** Allez-y. Veuillez la présenter. Je pensais que vous aviez terminé votre motion.

**Le sénateur Plett :** Non, et j'ai encore beaucoup à dire avant de terminer ma motion.

**La présidente :** Allez-y.

**Le sénateur Plett :** Je vous remercie, madame la présidente.

Nous sommes saisis d'un projet de loi... S'il vous plaît, je sais que je vais me répéter, mais vous n'arrêtez pas de m'interrompre.

We have a bill in front of us now that is not something we voted on at second reading. So we have that in front of us today. Bill S-241 had 800 species. I don't know for sure how many species Senator Klyne is putting here now. Because of the number of species that Senator Klyne is adding here, Madam Chair, I would expect that senators here — even those who don't like the fact that I don't like this bill and that I am voting against it, and that I am hard on them and I say things about them — would still be professional enough in their duties to at least consider and want to see and hear from people before we vote on something here that is so completely away from what we ever decided at second reading. You are now simply asking us to vote on something that was not discussed at second reading.

**The Chair:** I have not asked —

**Senator Plett:** You did by ruling against my point of order. Chair, I make a motion that this meeting be suspended and we call back people again, and that we develop another witness list. That is my motion.

**The Chair:** Call the motion. Senators, before we call this motion, I just want to say to you that we have not adopted this clause; we are debating it. This has not been adopted by us, so it's not like we have adopted this clause; we are debating it. It's not part of the bill, and we haven't opened anything. Everybody has the right to bring an amendment, as you do. But if you have that motion, we will vote on it.

**Senator Batters:** I agree with Senator Plett. I was going to make a similar motion. I think we need to hear from the justice minister, whom we didn't hear from before because he was travelling somewhere. We need to hear back from the environment minister to know if the government actually supports this because, if they do, it's a backdoor piece of legislation to bring a minor bill — with Parliament legislating it, it would be great apes and elephants, and that is it from Parliament's point of view. Then, the cabinet has the ability to just legislate basically whatever other types of animals they can think of under the sun, with a small number of exceptions, but it's called the "Noah Clause" for a reason. We haven't heard witnesses — in the number of weeks of committee hearings that we've had — who have dealt with any of those types of animals that could be dealt with simply by cabinet decree. This is not government accountability in the least.

Nous sommes saisis d'un projet de loi qui n'a pas fait l'objet d'un vote en deuxième lecture. Nous en sommes donc saisis aujourd'hui. Le projet de loi S-241 visait 800 espèces. Je ne sais pas exactement combien d'espèces le sénateur Klyne inclut maintenant. Compte tenu du nombre d'espèces que le sénateur Klyne ajoute maintenant, madame la présidente, je m'attendrais à ce que les sénateurs ici présents — même ceux qui n'aiment pas le fait que je n'aime pas ce projet de loi et que je vote contre, et que je suis dur avec eux et que je dis des choses à leur sujet — fassent preuve de suffisamment de professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions pour au moins envisager de voir et d'entendre d'autres témoins avant de voter sur quelque chose qui est complètement différent de ce que nous avons décidé en deuxième lecture. Vous nous demandez maintenant de voter sur quelque chose qui n'a pas fait l'objet d'une discussion en deuxième lecture.

**La présidente :** Je n'ai pas demandé...

**Le sénateur Plett :** Vous l'avez fait en rejetant mon rappel au Règlement. Madame la présidente, je propose une motion pour suspendre la séance, pour demander à des témoins de comparaître à nouveau et pour établir une autre liste de témoins. Voilà ma motion.

**La présidente :** Mettons la motion aux voix. Mesdames et messieurs les sénateurs, avant de mettre cette motion aux voix, je veux seulement vous dire que nous n'avons pas adopté cette disposition; nous en débattons. Ce n'est pas comme si nous avons adopté cette disposition. Nous ne faisons qu'en débattre. Elle ne fait pas partie du projet de loi. Nous n'avons rien élargi. Tout le monde a le droit de présenter un amendement, comme vous le faites. Cependant, si vous présentez cette motion, nous la mettrons aux voix.

**La sénatrice Batters :** Je suis d'accord avec le sénateur Plett. J'allais déposer une motion semblable. Je pense que nous devons entendre le ministre de la Justice, que nous n'avons pas encore entendu parce qu'il était en déplacement. Nous devons aussi obtenir l'avis du ministre de l'Environnement pour savoir si le gouvernement soutient réellement cette proposition, car, si c'est le cas, il présente cette mesure législative par des moyens détournés, avec ce projet de loi de moindre importance. Le Parlement pourrait légiférer dans le domaine des grands singes et des éléphants, et ce serait tout. Par la suite, le Cabinet aurait la possibilité de prendre des mesures législatives qui toucheraient pratiquement tous les autres types d'animaux auxquels il pourrait penser, à quelques exceptions près. Ce n'est pas pour rien que l'on appelle cette disposition la « clause de Noé ». Pendant les semaines lors desquelles le comité a entendu des témoignages, aucun témoin n'a parlé de l'un de ces types d'animaux qui pourraient faire l'objet d'un simple décret du Cabinet. Il n'y a aucune reddition de comptes par le gouvernement.

I know, chair, that you said that we haven't voted on this yet. If we had voted on this amendment, then we would be prevented from potentially resuming committee meetings on this, with witnesses who can talk about the pros and cons. I'm looking through this amendment, and I think there are typos in it. I don't know where some of the parts of it come from, so I am anxious to hear about that.

I'm absolutely stunned. We have the Senate government leader sitting across from us, who has been quiet. Does the government actually support this? If they do, why didn't they bring this as the government bill instead of the very minimal great apes and elephants that are already robustly protected in Canada? If this is the real plan all along, as it seems to be — you have the government sponsor. It's one thing to have the government sponsor bring an amendment like this — and I was kind of expecting that Senator Klyne might be removed as government sponsor because this is just so unheard of.

We need to have actual witnesses who can tell us the pros and cons of this kind of thing. Today, we had government officials saying, yes, it very much expands the scope of the bill. We need to make sure we actually have witness testimony to back it up, because we're not even close to having a vote.

**Senator Gold:** I think I expressed at the very beginning of clause-by-clause consideration that the government has not taken a position on this clause, although we got derailed rather quickly, if you'll recall, at the first meeting. I'll repeat it to answer Senator Batters' question.

Given that this is an area of shared jurisdiction, the minister and the officials have expressed to this committee — and I'm expressing on behalf of the government — that further dialogue is required with the provinces, territories and partners as to what more may be needed. Although the government will always consider amendments that are brought forward by the Senate, the government has not taken a position for or against this particular amendment, although it has some positions on others — some of which we will support and some of which we will oppose when we get to them, but many of which the government will abstain from out of respect for the committee.

I'm here *ex officio* — for those who are watching — which means that I have a vote as the representative of the government, as does my colleague Senator Plett, were he here in his capacity as *ex officio*. But because the government has not taken a

Madame la présidente, je sais que vous avez dit que nous n'avions pas encore mis cet amendement aux voix. Si nous l'avions fait, nous n'aurions plus la possibilité de tenir des réunions du comité sur cette question et d'accueillir des témoins qui pourraient nous parler des avantages et des inconvénients de cette mesure. J'examine cet amendement et je pense qu'il contient des coquilles. Je ne sais pas d'où viennent certaines parties de l'amendement, et je suis donc impatiente d'en apprendre davantage.

Je suis simplement stupéfaite. Le leader du gouvernement au Sénat, qui est assis en face de nous, n'est pas intervenu. Le gouvernement est-il réellement favorable à cette mesure? Si c'est le cas, pourquoi n'a-t-il pas présenté un projet de loi du gouvernement à cet égard au lieu de celui-ci, qui ne porte que sur les grands singes et les éléphants qui sont déjà bien protégés au Canada? S'il s'agit là du véritable plan depuis le début, comme cela semble être le cas, le parrain du projet de loi au sein du gouvernement... C'est une chose que le parrain du projet de loi présente un amendement comme celui-ci... je m'attendais un peu à ce que le sénateur Klyne soit démis de ses fonctions de parrain du projet de loi parce que ce qui se passe est tout simplement sans précédent.

Il nous faut entendre de véritables témoins qui pourront nous parler des avantages et des inconvénients de ce genre de mesure. Aujourd'hui, des représentants du gouvernement nous ont dit que, en effet, cet amendement élargit considérablement la portée du projet de loi. Nous devons nous assurer de disposer de témoignages qui étayent ces dires, car nous ne sommes vraiment pas près de passer au vote.

**Le sénateur Gold :** Je pense avoir dit, au début de l'étude article par article, que le gouvernement ne s'était pas prononcé sur cette disposition. Vous vous souviendrez que lors de la première réunion, le débat avait déraillé assez rapidement. Je vais donc répéter ce que j'avais dit pour répondre à la question de la sénatrice Batters.

Étant donné qu'il s'agit d'un domaine de compétence partagée, le ministre et les fonctionnaires ont indiqué au comité — et je le fais au nom du gouvernement — qu'il faut poursuivre le dialogue avec les provinces, les territoires et les partenaires pour déterminer si d'autres éléments pourraient être requis. Certes, le gouvernement examinera toujours les amendements émanant du Sénat. Cependant, il n'a pas pris position pour ou contre cet amendement, bien qu'il se soit prononcé sur d'autres amendements. Nous en appuierons certains et nous nous opposerons à d'autres, lorsque nous les aborderons. Par contre, le gouvernement s'abstiendra de voter sur bon nombre de ces amendements par respect pour le comité.

Pour ceux qui nous regardent, je suis ici en tant que membre d'office, ce qui signifie que j'ai un droit de vote à titre de représentant du gouvernement. Il en serait de même pour mon collègue le sénateur Plett, s'il était membre d'office. Mais

position, and because I represent the government in the Senate, I will be abstaining on the “Noah Clause.” That’s my answer to Senator Batters.

I am looking forward to the debate on the motion that Senator Plett has put forward, and I may ask to intervene after I hear more of the debate. I’m not convinced that we need to suspend, but I am open to listening. Thank you.

**Senator Klyne:** We have had many submissions, as many of the people around the table recall here. It’s not only submissions, but also testimony and witnesses from the zoos, the NGOs and the Jane Goodall Institute, which were highly supportive of the “Noah Clause” being included in this bill. It was contemplated. That was the green light for that.

[Translation]

**Senator Carignan:** Senator Klyne is treating this like a private bill. It’s not a private bill; it’s a government bill. The people who will have to interpret this law need to know the legislative intent. The person responsible for this bill is the Minister of Justice, as well as the Minister of the Environment. We haven’t heard from the ministers of Justice and Environment about anything but elephants and great apes.

Now we’re being told that the scope of the legislation will be expanded to include thousands of species. We really need to hear from one minister or the other, preferably the Minister of Justice, if possible, about an amendment of this nature so we can understand the government’s intent here.

This bill starts with the letter “S” followed by two numbers. That means it’s a government bill.

Senator Klyne is treating it like his own private bill. It’s not his private bill, and the government leader himself said, “I’ll abstain. I can’t state a position because I’m not aware of the government’s position.” What are we supposed to do?

[English]

**The Chair:** We will now vote on the motion, but I want to remind you that we have not yet voted on the “Noah Clause.” We have not yet voted, so we haven’t opened anything up. Senator Dalphond, you are the last witness — I’m sorry; you are the last senator to this motion.

**Senator Dalphond:** I don’t expect to be a witness.

**The Chair:** I hope not.

comme le gouvernement ne s’est pas prononcé sur cet amendement et que je représente le gouvernement au Sénat, je m’abstiendrai de voter sur la « clause de Noé ». Voilà ma réponse à la question de la sénatrice Batters.

Je suis impatient d’entendre la suite du débat sur la motion déposée par le sénateur Plett. Je prendrai peut-être la parole après avoir entendu d’autres interventions. Je ne suis pas convaincu qu’il soit nécessaire de suspendre la séance, mais je suis disposé à vous écouter. Je vous remercie.

**Le sénateur Klyne :** Comme beaucoup d’entre vous s’en souviennent, nous avons reçu de nombreux mémoires. Nous avons aussi entendu les témoignages de représentants de zoos, d’ONG et de l’Institut Jane Goodall. Ils étaient tous très favorables à l’inclusion de la « clause de Noé » dans ce projet de loi. Cela a été envisagé. On nous a donné le feu vert à cet effet.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** Le sénateur Klyne se comporte comme si c’était un projet de loi privé. Or, ce n’est pas un projet de loi privé, c’est un projet de loi du gouvernement. Ceux qui auront à interpréter cette loi auront besoin de connaître l’intention du législateur. La personne responsable de ce projet de loi, c’est le ministre de la Justice — et également le ministre de l’Environnement. On n’a pas entendu les ministres de la Justice et de l’Environnement, sauf sur les éléphants et les grands singes.

Maintenant, on dit qu’on va étendre la portée de la loi à des milliers d’espèces. Il faut absolument entendre un des deux ministres, surtout le ministre de la Justice du Canada, si possible, sur un amendement de cette nature, pour savoir quelle sera l’intention du gouvernement à cet effet.

C’est un projet de loi qui commence avec la lettre « S », suivie de deux chiffres; c’est donc un projet de loi du gouvernement.

Le sénateur Klyne se comporte comme si c’était son projet de loi privé. Ce n’est plus son projet de loi privé, et le leader du gouvernement nous dit lui-même : « Je vais m’abstenir; je ne peux pas prendre position, parce que je ne connais pas la position du gouvernement. » Que voulez-vous que l’on fasse?

[Traduction]

**La présidente :** Nous allons maintenant mettre la motion aux voix. N’oubliez pas que la « clause de Noé » n’a pas encore fait l’objet d’un vote. Nous n’avons pas encore voté, donc nous n’avons encore rien élargi. Sénateur Dalphond, vous êtes le dernier témoin, excusez-moi, vous êtes le dernier intervenant au sujet de cette motion.

**Le sénateur Dalphond :** Je n’entends pas comparaître à titre de témoin.

**La présidente :** Je l’espère.



**Senator Dalphond:** I'm fearful of the questions that would be asked of me by Senator Plett.

**The Chair:** You'll never be fearful of that.

**Senator Dalphond:** I want to say that the motion before us is to adjourn or to continue. One of the main reasons is that they would like to hear from the ministers or from the government. The Government Representative, which is Senator Gold, has said the government is open to considering amendments.

We are the Senate with the bill at the first step — not as the second step in sober second thought. We are the first chamber. The government will have the opportunity to decide what they do with the bill if it reaches the House of Commons, and they will be able to decide if they accept this amendment, or they will propose to amend it at the committee stage over there. They will do reports and many things. I feel that we should keep going and complete that process. Thank you.

**Senator Plett:** Senator Dalphond said the motion was to possibly adjourn. That is not the motion. The motion is to suspend. There is a big difference there. I'm not asking for this to end; I'm asking for us to do the right thing.

Senator Klyne is continually using the phrase "Jane Goodall wants this" or "Jane Goodall thinks this is good." That's fine; I have no issue with that. But the Jane Goodall Institute was here, and the gentleman who was here said he was not speaking on behalf of Jane Goodall and refused to answer my question. This is not about what Jane Goodall wants; this is about a bill that the government has. That is what this is about.

If we want to do the Jane Goodall act, then we need to have witnesses again appearing on the Jane Goodall act. That's not what this is. I think what Senator Klyne is saying, chair, is just adding more fuel to what I am suggesting. He is saying that Jane Goodall and the Jane Goodall Institute want to change the scope of this bill. Then, let's bring Jane Goodall back to listen to her, hear her arguments and decide whether we want to change the bill.

**The Chair:** Senators, is it your pleasure to adopt the motion?

**Some Hon. Senators:** Yes.

**Some Hon. Senators:** No.

**The Chair:** We will go to a roll call.

**Le sénateur Dalphond :** J'appréhenderais les questions que le sénateur Plett me poserait.

**La présidente :** Vous n'aurez jamais de craintes à cet égard.

**Le sénateur Dalphond :** La motion dont nous sommes saisis vise à ajourner le débat ou à le poursuivre. L'une des principales raisons étant qu'ils aimeraient entendre les ministres ou les représentants du gouvernement. Le représentant du gouvernement — le sénateur Gold — a dit que le gouvernement est disposé à examiner des amendements.

Le projet de loi en est à la première étape du processus, au Sénat, et pas à la deuxième étape où l'on effectue un second examen objectif. Notre chambre est la première des deux Chambres à être saisie de ce projet de loi. Si le projet de loi est renvoyé à la Chambre des communes, le gouvernement aura alors l'occasion de décider ce qu'il veut en faire. Il pourra décider s'il accepte cet amendement, ou encore, il pourra proposer d'autres amendements à l'étape de l'étude en comité. On préparera des rapports et bien d'autres choses. Nous devrions poursuivre notre examen et mener à bien le processus. Je vous remercie.

**Le sénateur Plett :** Le sénateur Dalphond a dit que la motion visait peut-être à ajourner le débat, mais ce n'est pas l'objectif de cette motion. Je l'ai déposée pour que nous suspendions la séance. Il y a une grande différence. Je ne vous demande pas de mettre fin au débat; je vous demande de faire ce qui est juste.

Le sénateur Klyne n'arrête pas de dire que Jane Goodall veut ceci ou que Jane Goodall pense que cela est une bonne chose. Peu m'importe; il a le droit de dire ces choses. Or, lors de son témoignage, un représentant de l'Institut Jane Goodall nous a dit qu'il ne parlait pas au nom de Jane Goodall et il a refusé de répondre à ma question. La question n'est pas de savoir ce que veut Jane Goodall. Nous débattons d'un projet de loi du gouvernement. Voilà ce dont il est question.

Si nous voulons étudier la loi de Jane Goodall, il nous suffit de convoquer des témoins à ce sujet. Mais ce n'est pas ce dont il est question ici. Je pense que le sénateur Klyne ne fait qu'ajouter des éléments à ce que je suggère. Il dit que Jane Goodall et l'Institut Jane Goodall veulent changer la portée de ce projet de loi. Alors, invitons Jane Goodall de nouveau pour l'écouter et entendre ses arguments. Nous pourrions ensuite décider si nous souhaitons modifier le projet de loi.

**La présidente :** Mesdames et messieurs les sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion?

**Des voix :** Oui.

**Des voix :** Non.

**La présidente :** Nous allons procéder à un vote par appel nominal.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Jaffer?

**Senator Jaffer:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Batters?

**Senator Batters:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Boyer?

**Senator Boyer:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Carignan?

**Senator Carignan:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Clement?

**Senator Clement:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Cotter?

**Senator Cotter:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Dalphond?

**Senator Dalphond:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Gold?

**Senator Gold:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Klyne?

**Senator Klyne:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Pate?

**Senator Pate:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Plett?

**Senator Plett:** Yes.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Prosper?

**Senator Prosper:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Simons?

**Senator Simons:** No.

**Mr. Labrosse:** The Honourable Senator Tannas?

**Senator Tannas:** No.

**Mr. Labrosse:** Yeas: 3; nays: 11; abstentions: nil.

**The Chair:** As such, senators, the motion is defeated. We will now continue with Senator Klyne's amendment.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Jaffer?

**La sénatrice Jaffer :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Batters?

**La sénatrice Batters :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Boyer?

**La sénatrice Boyer :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Carignan?

**Le sénateur Carignan :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Clement?

**La sénatrice Clement :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Cotter?

**Le sénateur Cotter :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Dalphond?

**Le sénateur Dalphond :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Gold?

**Le sénateur Gold :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Klyne?

**Le sénateur Klyne :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Pate?

**La sénatrice Pate :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Plett?

**Le sénateur Plett :** Oui.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Prosper?

**Le sénateur Prosper :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénatrice Simons?

**La sénatrice Simons :** Non.

**M. Labrosse :** L'honorable sénateur Tannas?

**Le sénateur Tannas :** Non.

**M. Labrosse :** Pour, 3; contre, 11; abstentions, aucune.

**La présidente :** Par conséquent, chers collègues, la motion est rejetée. Nous poursuivons le débat sur l'amendement présenté par le sénateur Klyne.

Senator Klyne, you have gone through the first clause, right?

**Senator Klyne:** I have. However, I need to make a correction here because I'm not promoting the Jane Goodall act here; I'm promoting Bill S-15. The amendment answers the joint request of the Jane Goodall Institute of Canada and nine of Canada's leading animal welfare NGOs and zoos. This is in response to their request.

**The Chair:** Honourable senators, is it moved — Senator Plett, I have asked you three times to do it. You said you don't want to do it.

**Senator Plett:** No, I didn't say I didn't want to do it.

**The Chair:** Okay, do it.

**Senator Plett:** My word. Why don't you just declare the bill passed and we'll go home?

**The Chair:** I asked you three times. Do the amendment.

**Senator Plett:** We were doing a motion, Madam Chair. You wanted the motion done as well. You voted on the motion. Now I have an amendment, Madam Chair.

**The Chair:** Yes, go ahead.

**Senator Plett:** I move the following amendment:

That the motion in amendment be amended in subparagraph (d)(ii) by adding the following after proposed subsection 445.4(2):

“(2.1) At least 180 days before making a recommendation under subsection (1), the Minister must publish the proposed order in the *Canada Gazette* and afford a reasonable opportunity to interested persons to make representations to the Minister with respect to the proposed order.

(2.2) Before making a recommendation under subsection (1), the Minister must consult with representatives of the zoo industry, wildlife biologists, animal care experts and provincial representatives responsible for animal welfare.

(2.3) At least 30 days before making a recommendation under subsection (1), the Minister must table before each House of Parliament a report setting out a detailed description of

(a) the Minister's consultations under subsection (2.2); and

Sénateur Klyne, vous avez déjà traité du premier article, n'est-ce pas?

**Le sénateur Klyne :** Oui. Je dois toutefois corriger ce qu'on a dit, car je ne parle pas de la loi de Jane Goodall ici; je parle du projet de loi S-15. Cet amendement répond à la demande conjointe de l'Institut Jane Goodall du Canada et de neuf des principaux zoos et ONG de protection des animaux du Canada. Avec cet amendement, je réponds à leur demande.

**La présidente :** Honorables sénateurs, est-il proposé... Sénateur Plett, je vous ai demandé de présenter votre amendement à trois reprises. Vous avez dit que vous ne vouliez pas le faire.

**Le sénateur Plett :** Non, je n'ai pas dit que je ne voulais pas le faire.

**La présidente :** D'accord, faites-le.

**Le sénateur Plett :** Ciel... Pourquoi ne déclarez-vous pas tout simplement que le projet de loi est adopté? Nous pourrions ensuite rentrer à la maison.

**La présidente :** Je vous ai posé la question à trois reprises. Veuillez présenter votre amendement.

**Le sénateur Plett :** Nous étions saisis d'une motion, madame la présidente. Vous souhaitiez mettre cette motion aux voix et nous l'avons fait. J'ai maintenant un amendement, madame la présidente.

**La présidente :** Oui, allez-y.

**Le sénateur Plett :** Je propose l'amendement suivant :

Que la motion d'amendement soit modifiée au sous alinéa d) (ii) par adjonction, après le nouveau paragraphe 445.4(2), de ce qui suit :

« (2.1) Au moins cent quatre-vingts jours avant de faire la recommandation, il publie le projet de décret dans la *Gazette du Canada*, les intéressés se voyant accorder la possibilité de lui présenter leurs observations à cet égard.

(2.2) Avant de faire la recommandation, il consulte des représentants du secteur zoologique, des biologistes de la faune, des experts en soins animaliers et des représentants provinciaux responsables du bien-être animalier.

(2.3) Au moins trente jours avant de faire la recommandation, il fait déposer devant chaque chambre du Parlement un rapport exposant en détail :

a) les résultats des consultations prévues au paragraphe (2.2);

**(b)** the scientific or other evidence that supports the proposed order.

**(2.4)** The Minister must publish the report on the Department of the Environment website within 10 days after the day on which the report is tabled in Parliament.”

I'm proposing this subamendment to Senator Klyne's amendment, which would require the minister to do five things. First, the minister must provide notice of intent to add additional species. This gives time for stakeholders and interested persons to engage with the minister and prevent sudden surprises to the industry. Senator Klyne will argue that giving owners advance notice will incentivize bad behaviour, such as stocking up on the animals that are about to be banned. I would argue that the incentivization does the opposite. When confronted with an announcement that a species will be banned, owners who do not meet the criteria to obtain a permit or licence are faced with the fact that their animals are about to be commercially worthless and will not be able to be moved across provincial or international borders.

One day, the animals are perfectly legal and can be held and bred without legal sanction; the next day, the owner becomes a criminal if the animals are bred. Remember that although the holding of animals currently in captivity becomes grandfathered in, the breeding of them does not. The legislation requires that:

Every person who possesses an elephant or great ape that is kept in captivity is under a legal duty to take reasonable measures to prevent the natural breeding of the elephant or great ape.

This would apply to designated animals as well. This will require immediate changes to holding facilities and ranges. Animals will need to be separated or other interventions taken to prevent breeding. Additional veterinary expenses are likely to be incurred.

Furthermore, the animal owner will need to begin expanding the prospect of whether they will qualify for a federal permit or a provincial licence to provide them with an exemption. For some, this might be an easy calculation, and for others it might take time. Either way, they will need to determine if they want to continue keeping these animals, knowing that the market for them is about to be reduced to almost zero, or if they need to find a new home for them.

Senator Tannas pointed out that if it comes to additional species being added, this legislation could easily cause far more harm to animals than help. The Toronto Zoo can only accept so many new cats. Who will take the estimated 7,000 privately

**b)** les données scientifiques ou autres à l'appui du projet de décret.

**(2.4)** Il publie le rapport sur le site Web du ministère de l'Environnement dans les dix jours suivant la date de son dépôt au Parlement. »

Il s'agit d'un sous-amendement à l'amendement du sénateur Klyne, qui obligerait le ministre à faire cinq choses. Premièrement, le ministre doit donner un préavis de son intention d'ajouter de nouvelles espèces, ce qui donnera le temps aux intervenants d'échanger avec le ministre, évitant ainsi des surprises dans l'industrie. Le sénateur Klyne avancera que le fait de prévenir les propriétaires les incitera à s'adonner à des pratiques répréhensibles, comme d'acheter des animaux dont l'acquisition est sur le point d'être interdite. Je dirais que cette mesure aura plutôt l'effet contraire. Lorsqu'ils apprendront qu'il leur sera interdit de se procurer une espèce donnée, les propriétaires qui ne répondent pas aux critères pour obtenir un permis réaliseront que leurs animaux sont sur le point de perdre toute valeur commerciale et qu'ils ne pourront plus les transporter au-delà des frontières provinciales et internationales.

Un jour, une personne peut posséder les animaux en toute légalité et ces animaux peuvent se reproduire sans sanction prévue par la loi, et le lendemain, cette personne commet un acte criminel si elle n'empêche pas ces animaux de se reproduire. N'oubliez pas que même si les gens qui gardent des animaux en captivité en ce moment jouiront d'un droit acquis, ce droit acquis ne s'appliquera pas à la reproduction des animaux, conformément au projet de loi qui prévoit que :

Quiconque possède des éléphants ou des grands singes en captivité est dans l'obligation légale de prendre des mesures raisonnables pour empêcher leur reproduction naturelle.

Cette mesure s'appliquerait également aux animaux désignés. Cela nécessitera des modifications immédiates des installations et des aires où se trouvent les animaux. Les animaux devront être séparés ou d'autres mesures devront être prises pour les empêcher de se reproduire. Des frais vétérinaires supplémentaires seront probablement engagés.

Par ailleurs, le propriétaire de l'animal devra déterminer s'il est admissible à un permis délivré par le gouvernement fédéral ou par une province lui permettant d'obtenir une exemption. Pour certains, il sera facile de le déterminer, tandis que pour d'autres, cela pourra prendre du temps. Quoi qu'il en soit, les propriétaires devront décider s'ils veulent garder ces animaux, sachant qu'il sera pratiquement impossible de les vendre, ou s'ils doivent les envoyer ailleurs.

Le sénateur Tannas a souligné que s'il s'agit d'ajouter de nouvelles espèces, ce projet de loi pourrait facilement causer beaucoup plus de tort que de bien aux animaux. Le zoo de Toronto ne peut accepter qu'un nombre limité de nouveaux

owned cats in Ontario alone when the current owners decide the new red tape and the threat of facing criminal charges aren't worth the risk?

Rather than creating an incentive to acquire more of that species, a change in legal status creates an urgent incentive for owners to divest themselves of the animals before the government shuts the door completely. We would be fools to allow the current owners a reasonable window of six months to determine their options, weigh the risks and take reasonable remedial action.

The second part of my subamendment requires the minister to consult before designating a new species under this bill. The next two parts of the amendment simply require the minister to table two reports: one on the science behind the designation of the new species; and one on the consultations that were taken in order to come to that decision.

The final part requires the reports to be published on the corresponding government website. None of these should be considered controversial.

I would urge you to support the amendment.

**Senator Tannas:** This is a great example of why we should share our intentions with respect to amendments. I had a chance to consider this and reflect on Senator Klyne's amendment and the "Noah Clause." I want to say that we're past the odd part that we confronted ourselves with. Chair, I think you were very wise in your decision to give us all time to figure this out. Thank you for that.

I have difficulty with the main amendment. We have an act of Parliament that was presented by the government after thought and after knowing what the desire of Jane Goodall and others were — they chose this path. So we have an act of Parliament to protect elephants and great apes, and now we have this, which potentially delegates a huge amount of Parliament's authority to cabinet.

I take a lot of comfort, actually, in what is in here. If we're going to go ahead with this idea, it's very clear about the consultation that needs to occur, and it gives time for people to prepare so that there isn't some mass slaughter that happens — the unintended consequences that we may see.

félins. Qui s'occupera des quelque 7 000 félins qui appartiennent à des particuliers dans la seule province de l'Ontario, lorsque les propriétaires actuels décideront que les nouvelles formalités administratives et la menace de faire l'objet d'accusations criminelles ne valent pas les risques encourus?

Plutôt que de les inciter à acquérir davantage d'individus d'une espèce, un changement de statut juridique encouragera les propriétaires à se départir sans tarder des animaux avant que le gouvernement ne les interdise complètement. Nous serions bien malavisés d'accorder aux propriétaires actuels un délai raisonnable de six mois pour qu'ils puissent cerner les choix qui leur sont offerts, évaluer les risques et prendre des mesures correctives raisonnables.

La deuxième partie de mon sous-amendement oblige le ministre à mener des consultations avant de désigner une nouvelle espèce aux termes de ce projet de loi. Les deux parties suivantes de l'amendement exigent simplement que le ministre dépose deux rapports : l'un sur les données scientifiques qui appuient la désignation de la nouvelle espèce et l'autre sur les consultations qui ont été menées pour parvenir à cette décision.

La dernière partie du sous-amendement exige que les rapports soient publiés sur le site Web du gouvernement. Aucune de ces mesures ne devrait susciter la controverse.

Je vous exhorte à voter en faveur de cet amendement.

**Le sénateur Tannas :** Voilà un excellent exemple de la raison pour laquelle nous devrions communiquer nos intentions au sujet des amendements. J'ai eu l'occasion d'examiner cette question et de réfléchir à l'amendement du sénateur Klyne et à la « clause de Noé ». Je tiens à dire que nous n'en sommes plus à la partie étrange à laquelle nous étions confrontés. Madame la présidente, je pense que vous avez fait preuve d'une grande sagesse en décidant de nous donner le temps de démêler tout cela. Je vous en remercie.

L'amendement principal me pose problème. Le gouvernement a déposé une loi du Parlement après mûre réflexion et après avoir pris connaissance des souhaits de Jane Goodall et d'autres intervenants. Il a choisi cette voie. Nous sommes donc saisis d'une loi du Parlement qui vise à protéger les éléphants et les grands singes, et maintenant nous avons cette proposition, qui pourrait confier au Cabinet une grande partie du pouvoir du Parlement.

Je dois admettre que ce qui se trouve ici me rassure. Nous pourrions aller de l'avant avec cette idée. Le texte est très clair quant à la consultation qui doit avoir lieu, et il permet aux gens de prendre le temps de se préparer afin qu'il n'y ait pas d'abattage massif et d'autres conséquences imprévues.

It's a bit onerous, but when we're delegating authority to a cabinet member, I think it should be onerous. It needs to be transparent, also. I like this idea. I can think of many circumstances where this idea of the minister —

**The Chair:** Senator Tannas, I don't mean to interrupt you. Forgive me. When you say "this idea," do you mean Senator Plett's amendment?

**Senator Tannas:** Yes, this idea in proposed section 445.4(2.3), where the minister is required to detail with whom they actually consulted. I think it's a good amendment that balances the desire of committee members and others to adopt the "Noah Clause." It provides a lot of protection for Parliament and for those affected, and it provides protection from unintended consequences. Senator Simons isn't an expert in this, and she immediately poked a hole that nobody seemed to have thought about with respect to the fur industry. What else is out there?

Having something that steps through a process that says, "Hey, we're thinking about this; let's hear about it," and making sure the minister actually does hear about it — what are the consultations — I think it is entirely responsible, if we are going to go ahead with this.

I'm going to support this, and, with this, I will support the amendment. I think it makes it stronger and represents, to me, that we — as the Senate, in our imperfect ways — sometimes find ourselves to the right answer. I think this is the right answer.

**Senator Cotter:** I'm in agreement with Senator Tannas's observations.

I wanted to make only one supplementary one of my own, which I think is, if I may respectfully say so, an even stronger argument than Senator Plett made with respect to this subamendment. A designated animal being designated under this amendment criminalizes the possession of that animal. We need to take that fairly seriously. Putting somebody in a situation where they do — or may — commit a criminal offence ought to be done in a transparent way, and it ought to be done in a way in which the decision taken to criminalize that activity is executed in a careful way.

Right now, we are studying this bill to decide on the situation with respect to elephants and great apes, and their continuing possession being, in some circumstances, a criminal offence. For other creatures that are held in captivity, the folks who have concerns about that — whether they're right or wrong — don't get a Senate committee to argue whether A or B should happen. As a result, I think it's incumbent upon the minister to have a process in place so that the decision is deliberate and transparent. Whether the timelines that Senator Plett proposes here are correct or not, I don't really know, but it seems — to me — like

C'est un peu exigeant, mais si nous délégons des pouvoirs à un membre du Cabinet, je pense que le processus se doit d'être exigeant. Il se doit aussi d'être transparent. J'aime cette idée. Je peux imaginer de nombreux cas où cette idée du ministre...

**La présidente :** Excusez-moi de vous interrompre, sénateur Tannas. Lorsque vous dites « cette idée », faites-vous allusion à l'amendement du sénateur Plett?

**Le sénateur Tannas :** Oui, cette idée se trouve au paragraphe 445.4(2.3) proposé, qui stipule que le ministre est tenu de préciser qui il a réellement consulté. Je pense qu'il s'agit d'un bon amendement qui tient compte du souhait des membres du comité et d'autres acteurs d'adopter la « clause de Noé ». Il offre beaucoup de protection au Parlement et aux personnes touchées, et assure une protection contre les conséquences involontaires. La sénatrice Simons n'est pas experte en la matière, mais elle a immédiatement détecté une lacune à laquelle personne ne semble avoir pensé en ce qui concerne l'industrie de la fourrure. Quelles autres lacunes existe-t-il ?

Si nous allons de l'avant, il est entièrement responsable de prévoir un processus qui permet de tenir des consultations si on pense à quelque chose, et il faut que le ministre connaisse le résultat de ses consultations.

Je vais appuyer ce sous-amendement et, de ce fait, l'amendement. Je pense que cela renforce la mesure et montre, selon moi, que le Sénat, malgré ses imperfections, trouve parfois la bonne réponse. À mon avis, c'est la bonne réponse.

**Le sénateur Cotter :** Je suis d'accord avec les observations du sénateur Tannas.

Je voulais formuler une seule observation supplémentaire, que je considère respectueusement comme étant un argument encore plus fort que celui que le sénateur Plett a soulevé au sujet de ce sous-amendement. Le fait de désigner un animal en vertu de cet amendement en criminalise la possession. Nous devons prendre cette mesure avec grand sérieux. Si on place quelqu'un dans une situation où il commet — ou pourrait commettre — une infraction criminelle, il faut agir avec transparence, et il faut procéder de manière à ce que la décision de criminaliser cette activité soit prise avec prudence.

À l'heure actuelle, nous étudions ce projet de loi pour décider de la situation en ce qui concerne les éléphants et les grands singes, leur possession continue étant, dans certaines circonstances, une infraction criminelle. Pour ce qui est des autres créatures gardées en captivité, les gens qui ont — avec raison ou à tort — des préoccupations à cet égard ne disposent pas d'un comité sénatorial pour débattre de ce qu'il convient de faire. Je pense donc qu'il revient au ministre de mettre en place un processus pour que la décision soit délibérée et transparente. Je ne sais pas vraiment si les délais proposés par le sénateur Plett

a perfectly justifiable approach, if I may say so, to improve the amendment that he's not that fond of.

**The Chair:** Senator Tannas, do you mind if I ask for one clarification? Sorry that I'm asking you this, but you said you would be comfortable supporting Senator Klyne's amendment if this amendment went through? Is that what you said?

**Senator Tannas:** Yes.

**The Chair:** Thank you. I just wanted to make that clarification.

**Senator Dalphond:** I don't want to add much to the debate except to say that, here, it refers to the Governor-in-Council reacting to an order. I think someone referred to the fact that the government could be acting through regulations, orders-in-council and all that, and that's a different process. The regulation has to be published, so there would be prior notice and consultation. Further to that, there would be another publication and all that. There is a process. The Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations could even disable the regulation.

I think what Senator Plett is trying to achieve is a similar result to provoke time — pause — as well as a way to consult and a way to bring in stakeholders' interests and considerations, and also to adjust for the transition, if a transition is required.

It looks, to me, like a kind of elaborate way to do it. If we were just using the words "through regulations" — set of orders — maybe we would be achieving that. That being said, I'm not opposing the principle and the idea behind it, subject to seeing a copy of the exact wording, which I don't have the benefit of reading. It seems to be read regarding proposed sections 445.4(2.1), 445.4(2.2), 445.4(2.3) — it's in the material? I haven't seen it, sorry. Well, then, if it's before us, I'm okay with it.

**Senator Klyne:** Thank you for this.

Senators, this subamendment would impose additional administrative requirements on the government to exercise the "Noah Clause" — perhaps there's nothing wrong with that, but it's specifically a six-month advance *Canada Gazette* process, consultation requirements and reporting to Parliament. I am very interested in my colleagues' thoughts on this. I thank Senator Tannas and Senator Cotter for theirs. However, I'm concerned about giving roadside zoos and exotic pet enthusiasts six months' notice of the wild species that might soon be banned under a grandfathered basis. Six months' notice could prompt certain things to transpire that we would not wish to happen.

sont adéquats ou non, mais il me semble que c'est une approche parfaitement justifiable, si je puis dire, pour améliorer l'amendement qu'il n'aime pas tellement.

**La présidente :** Sénateur Tannas, puis-je vous demander un éclaircissement? Je suis désolée de vous poser cette question, mais avez-vous dit que vous seriez à l'aise d'appuyer l'amendement du sénateur Klyne si cet amendement était adopté? Est-ce bien ce que vous avez dit?

**Le sénateur Tannas :** Oui.

**La présidente :** Je vous remercie. Je voulais juste éclaircir ce point.

**Le sénateur Dalphond :** Je ne veux pas ajouter grand-chose au débat, sauf pour dire qu'il est ici question de la réaction du gouverneur en conseil par décret. Je pense que quelqu'un a fait allusion au fait que le gouvernement pourrait agir au moyen de règlements, de décrets et d'autres mesures, auquel cas le processus est différent. Le règlement doit être publié, et fera donc l'objet d'un préavis et de consultations. Il y aura ensuite une autre publication et toutes les autres dispositions. Il y a un processus à suivre. Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation pourrait même invalider le règlement.

Je pense que ce que le sénateur Plett essaie d'obtenir, c'est un résultat similaire pour prévoir du temps — une pause — et disposer d'un moyen pour consulter les intervenants pour en connaître les intérêts et les considérations, et aussi pour s'adapter en vue à la transition, le cas échéant.

Il me semble que c'est une façon assez élaborée de procéder. Si nous n'utilisions que les mots « par règlement » — ou groupe de décrets —, nous parviendrions peut-être à nos fins. Cela étant dit, je ne m'oppose pas au principe et à l'idée qui le sous-tend, sous réserve de voir une copie du libellé exact, que je n'ai pas eu l'avantage de lire. Il semble concerner les paragraphes 445.4(2.1), 445.4(2.2), 445.4(2.3) proposés. Est-ce dans la documentation? Je ne l'ai pas vu, désolé. Eh bien, si c'est devant nous, je suis d'accord.

**Le sénateur Klyne :** Je vous en remercie.

Honorables sénateurs, ce sous-amendement imposerait des exigences administratives supplémentaires au gouvernement pour l'exercice de la « clause de Noé ». Il n'y a peut-être rien de mal à cela, mais il est question ici d'un préavis de six mois dans la *Gazette du Canada*, d'exigences de consultation et de rapports au Parlement. Je suis très intéressé par les réflexions de mes collègues à ce sujet. Je remercie le sénateur Tannas et le sénateur Cotter de leurs observations. Cependant, je m'inquiète du fait qu'on accorde aux zoos et aux amateurs d'animaux exotiques bénéficiant d'un droit acquis un préavis de six mois pour les espèces sauvages qui pourraient bientôt être interdites. Si nous avisons les gens six mois à l'avance, il pourrait survenir certaines choses que nous ne souhaitons pas voir se produire.

Therefore, proceeding, I would submit for your consideration no more than 60 days. Thank you.

**Senator Gold:** I wonder if officials might clarify the degree to which the subamendment before us duplicates, adds to or conflicts with what is currently in place, whether it's under the Statutory Instruments Act, the Cabinet Directive on Regulation and things like that. I know there's consultation, publication and things like that. Help us understand what this changes, if anything, and how it would fit together with the current regime for decisions of cabinet.

**Ms. Lane:** Much of what you said is accurate. I think Senator Dalphond also spoke to some of the requirements under the Cabinet Directive on Regulation and the Statutory Instruments Act, which require prepublication. There are no exemptions proposed in this motion, so I would suggest they require prepublication in the *Canada Gazette*.

The cabinet directive requires 30 days. Some other statutes and other examples require 60 days. Again, I haven't exhaustively searched, but I'm not familiar with the 180 days, and whether that exists in other pieces of legislation.

The additional requirement of reporting back on your consultations is something that is also required under the cabinet directive. Some departments do a What We Heard Report; others prepare as they publish in the *Canada Gazette*, Part II, which is the final regulation — or, in this case, it would be the final order — and they would publish sort of a summary of the stakeholder consultations and consultations with Indigenous peoples, as well as an entire Regulatory Impact Analysis Statement that sets out the economic consequences and others of the proposed regulation.

The one additional element that I see in this bill — and again, I'm not familiar with other precedents; I don't know if my colleagues have seen any — is just the minister publishing, in addition to those regulatory consultation requirements, the additional publication in the houses of Parliament. It's not clear on the basis of the motion to what end that report is to be published, and whether or not Parliament can respond to that.

I think those are the key differences. In essence, I think the spirit of the motion, which is around making sure that Canadians are aware of the fact that a rule might change, is taken care of by the Cabinet Directive on Regulation.

Par conséquent, je vous propose un délai d'un maximal de 60 jours. Merci.

**Le sénateur Gold :** Je me demande si les fonctionnaires pourraient nous expliquer dans quelle mesure le sous-amendement que nous examinons fait double emploi avec les dispositions actuellement en place, s'il y ajoute quelque chose ou s'il entre en conflit avec elles, qu'elles figurent dans la Loi sur les textes réglementaires, la Directive du Cabinet sur la réglementation ou d'autres mesures. Je sais qu'il y a des consultations, des publications et des démarches de ce genre. Aidez-nous à comprendre ce que cette disposition change, le cas échéant, et comment elle cadrerait avec le régime actuel pour les décisions du Cabinet.

**Mme Lane :** Une grande partie de ce que vous avez dit est juste. Je crois que le sénateur Dalphond a également parlé de certaines exigences de la Directive du Cabinet sur la réglementation et de la Loi sur les textes réglementaires, qui requièrent une publication préalable. Aucune exemption n'est proposée dans cette motion. Je présume donc qu'elle exige une publication préalable dans la *Gazette du Canada*.

La directive du Cabinet exige 30 jours, alors que d'autres lois et d'autres exemples en exigent 60. Ici encore, je n'ai pas fait de recherche exhaustive, mais je n'ai jamais vu de délai de 180 jours et je ne sais pas s'il en existe dans d'autres lois.

L'exigence supplémentaire de faire rapport de vos consultations est également requise en vertu de la directive du Cabinet. Certains ministères produisent un rapport intitulé *Ce que nous avons entendu*, alors que d'autres préparent le rapport au moment de la publication du règlement final ou, dans le cas présent, du décret final dans la Partie II de la *Gazette du Canada* et publieraient en quelque sorte un résumé des consultations menées auprès des parties prenantes et des peuples autochtones, ainsi qu'un résumé de l'étude d'impact de la réglementation qui expose les conséquences — économiques et autres — du règlement proposé.

Le seul élément supplémentaire que je vois dans ce projet de loi — et, je le répète, je ne connais pas d'autres précédents, et j'ignore si mes collègues en ont vu —, c'est simplement la publication supplémentaire d'un rapport par le ministre dans les chambres du Parlement, qui s'ajoute aux exigences en matière de consultation réglementaire. La motion ne précise pas à quelle fin le rapport doit être publié et si le Parlement peut y réagir ou non. Je pense que ce sont là les principales différences.

Essentiellement, je pense que l'esprit de la motion, qui vise à faire en sorte que les Canadiens sachent qu'une règle pourrait changer, figure déjà dans la Directive du Cabinet sur la réglementation.



**Senator Cotter:** Could I ask a small supplementary to Senator Gold's question? Are there other provisions in the Criminal Code where the cabinet can criminalize behaviour by regulation, and do these same rules apply?

**Mr. Godlewski:** Thank you for the question, senator.

There are certainly other Governor-in-Council processes in the Criminal Code and in the criminal law more broadly. For example — I can't remember which senator referred to it in today's meeting — the Controlled Drugs and Substances Act has a procedure by which drugs can be added through Governor-in-Council order to the schedules of that act.

There are other Governor-in-Council processes in the Criminal Code and the criminal law, but, to my knowledge, this would be something novel with respect to the administrative requirements that would be imposed in addition to the ones that my colleague spoke to already.

**Senator Cotter:** Thank you.

**Senator Dalphond:** In regard to what you're referring to about the Controlled Drugs and Substances Act, is that also the case for arms? Can the Governor-in-Council add lists of guns that can be prohibited?

**Ms. Lane:** I think you're probably right, Senator Dalphond, but I'm not 100% sure. However, if you're looking for another example, I could point you to the impaired driving context where, in Bill C-46, the Governor-in-Council may add new drugs to a regulation that would make a criminal per se level for driving with certain drugs in the blood. That's an example in the criminal law that I'm more familiar with, which creates a similar structure where there is a Governor-in-Council order. However, as my colleague indicated, it doesn't have the administrative requirements on the minister outside of what is required already through the statutory instruments process.

**Senator Dalphond:** Thank you.

**Senator Batters:** I wanted to make a small point. A little earlier in this part of the discussion, Senator Dalphond referred to the fact that these would potentially be some onerous requirements. Then, Senator Klyne said that, yes, these would be additional administrative requirements for the government. Well, I should hope so — seriously. We're dealing with a major difference here. We have elephants and great apes set forth in the actual bill. We're going to have all these other species with not that same type of situation. Of course we need to have onerous and very substantial administrative elements. I'm thankful

**Le sénateur Cotter :** Puis-je poser une brève question complémentaire à celle du sénateur Gold? Y a-t-il d'autres dispositions dans le Code criminel qui permettent au Cabinet de criminaliser un comportement par voie de règlement? Ces mêmes règles s'appliquent-elles?

**Me Godlewski :** Merci de votre question, sénateur.

Il existe certainement d'autres processus faisant intervenir le gouverneur en conseil dans le Code criminel et dans le droit pénal en général. Par exemple — je ne me souviens pas quel sénateur en a parlé aujourd'hui —, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances prévoit une procédure selon laquelle des drogues peuvent être ajoutées aux annexes de cette loi par décret du gouverneur en conseil.

Le Code criminel et le droit pénal comprennent certainement d'autres processus faisant intervenir le gouverneur en conseil, mais, à ma connaissance, les exigences administratives qui seraient imposées en plus de celles dont mon collègue a déjà parlé constitueraient quelque chose de nouveau.

**Le sénateur Cotter :** Je vous remercie.

**Le sénateur Dalphond :** Vous avez fait référence à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, mais est-ce aussi le cas pour les armes? Le gouverneur en conseil peut-il ajouter des listes d'armes à feu qui peuvent être interdites?

**Mme Lane :** Je pense que vous avez probablement raison, sénateur Dalphond, mais je n'en suis pas absolument certaine. Si toutefois vous cherchez un autre exemple, je pourrais vous donner celui de la conduite avec facultés affaiblies, dans le contexte de laquelle le gouverneur en conseil peut, en vertu du projet de loi C-46, ajouter de nouvelles drogues à un règlement qui ferait en sorte qu'il soit criminel de conduire avec certaines drogues dans le sang. C'est un exemple du droit pénal que je connais mieux et qui crée une structure semblable lorsque le gouverneur en conseil prend un décret. Toutefois, comme mon collègue l'a indiqué, cela n'impose pas d'exigences administratives au ministre, à part celles déjà prévues dans le processus des textes réglementaires.

**Le sénateur Dalphond :** Je vous remercie.

**La sénatrice Batters :** Je voulais formuler une brève remarque. Un peu plus tôt dans le cadre de la présente discussion, le sénateur Dalphond a mentionné le fait que ces exigences pourraient être lourdes. Le sénateur Klyne a ensuite dit qu'il s'agirait effectivement d'exigences administratives supplémentaires pour le gouvernement. Eh bien, je l'espère, sérieusement. Il y a une grande différence ici. Le projet de loi fait mention des éléphants et des grands singes. Il y aura tout un éventail d'autres espèces qui seront dans un genre de situation différent. Bien entendu, il faut qu'il y ait des éléments

Senator Plett has brought this forward to try to prevent some really terrible examples.

I just can't get over the fact that we're sitting here, and we don't even know if the justice minister and the environment minister are in favour of this amendment, and if they will accept it from the government's point of view, because the Senate government leader says he is not taking a position on it. I'm just still stunned by that fact.

**Senator Tannas:** Thank you for your comparisons and so on. I'm more convinced by what Senator Cotter said and the fact that adding a species — there isn't a python owners' association of Canada with an office on Sparks Street that is going to take this as their signal to engage. We would be putting in a criminal act. Some large subset of people are already doing it, right? And now we're going to make it illegal.

I am at peace with the idea of a lengthier time frame, and one where there is accountability, because if somebody gets charged, and they say they didn't know about it, having had transparency all the way through to Parliament about what efforts were made through consultation, and whom they heard from, will be really important, I think. We're talking about a lot of average people who aren't going to have their ear to Ottawa. It will take a while for the information that this is coming to get to them. Therefore, I think it deserves to be different.

[Translation]

**Senator Carignan:** I listen to people. I heard your answer about consulting Indigenous peoples. Shouldn't we add that to the consultation? Do you think the minister or cabinet should do it pursuant to another law?

[English]

**Ms. Lane:** Whenever there is the potential for infringement of Indigenous or Aboriginal treaty rights, the Government of Canada has an obligation to consult and, where possible, accommodate those rights. That is a constitutional obligation. With respect to whether or not it's over and above in the context that's separate from the duty to consult, that is a question for the Senate as to whether or not you would want to include Indigenous peoples in that list.

[Translation]

**Senator Carignan:** Maybe we should add Indigenous peoples. With your consent, I'll move an amendment to the subamendment to paragraph 445.4(2.2).

**The Chair:** The clerk told me a subamendment can't be moved.

administratifs lourds et très importants. Je remercie le sénateur Plett d'avoir présenté ce projet de loi pour essayer d'éviter des exemples vraiment terribles.

Je n'en reviens pas que nous soyons assis ici et que nous ne sachions même pas si les ministres de la Justice et de l'Environnement sont en faveur de cet amendement, et s'ils l'accepteront au nom du gouvernement, car le leader du gouvernement au Sénat a dit qu'il ne prend pas position à ce sujet. J'en suis encore stupéfaite.

**Le sénateur Tannas :** Je vous remercie de vos comparaisons et de vos autres observations. Je suis plus convaincu par ce que le sénateur Cotter a dit et le fait que l'ajout d'une espèce... Il n'existe pas d'association canadienne de propriétaires de python avec un bureau sur la rue Sparks qui va prendre cette mesure comme un signal pour agir. Nous instaurerions un acte criminel. Or, il s'agit de quelque chose que bien des gens font déjà, n'est-ce pas? Et maintenant, nous allons rendre cet acte illégal.

Je suis en paix avec l'idée d'accorder un délai plus long et d'imposer une obligation de rendre des comptes, parce que si quelqu'un est accusé et dit qu'il ne savait pas que c'est illégal, je pense qu'il est primordial d'avoir fait preuve de transparence jusqu'au Parlement dans le cadre des efforts déployés aux fins de consultation au sujet des personnes qui ont été consultées. Un grand nombre de citoyens ordinaires ne suivent pas ce qui se passe à Ottawa. Il faudra un certain temps pour que l'information leur parvienne. Par conséquent, je pense que le traitement mérite d'être différent.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** J'écoute les gens. J'ai entendu votre réponse sur la consultation des peuples autochtones. Est-ce qu'on ne devrait pas l'ajouter dans la consultation? Pensez-vous que le ministre ou le Cabinet devrait le faire en vertu d'une autre loi?

[Traduction]

**Mme Lane :** Dès qu'il y a un risque d'atteinte aux droits autochtones ou issus de traités, le gouvernement du Canada a l'obligation de consulter les Autochtones et, dans la mesure du possible, de s'adapter à ces droits. C'est une obligation constitutionnelle. Quant à savoir si cette démarche s'ajoute ou non dans un contexte distinct de l'obligation de consulter, c'est au Sénat de décider s'il veut ajouter les peuples autochtones à cette liste.

[Français]

**Le sénateur Carignan :** On devrait peut-être ajouter les peuples autochtones. Avec votre permission, je proposerais un sous-sous-amendement au paragraphe 445.4(2.2).

**La présidente :** Le greffier m'a dit que ce n'était pas possible de proposer un sous-amendement.

**Senator Carignan:** Why?

**The Chair:** I'm sorry, that's what I was told. I was told we had to —

[English]

— defeat this amendment and then you bring it in.

**Senator Carignan:** I have to defeat —

**The Chair:** You can't amend a subamendment. That's what he is telling me.

**Senator Plett:** I have a question on that. If we pass the amendment, would he still be able to bring this amendment forward?

**Senator Prosper:** I had a question for Senator Klyne. Maybe it can wait until he comes back. It's related to the subamendment, so I hate to speak to this while he is out of the room. It relates to his point of concern with respect to the timeline. He stated some circumstances that might exist as a result of a longer timeline. I just wanted to get clarity on what he was thinking in that regard.

**The Chair:** We've lost two people now. So we'll suspend for five minutes — yes, Senator Simons?

**Senator Simons:** I can't speak to what Senator Klyne had in mind, Senator Prosper, but I imagine it's people who might take their lion and let it loose in the woods, or shoot it in the head. I'm not saying that's what people are likely to do, but you could certainly imagine a hypothetical situation where, if somebody found out they were going to be criminalized for owning a jaguar — not the car — they might just do a “born free” in the woods of Georgian Bay, which might have unfortunate consequences.

**The Chair:** Colleagues, Senator Klyne is here. Senator Klyne, can you answer a question? Senator Prosper, please repeat your question.

**Senator Prosper:** I just had a question with respect to the subamendment that was being proposed by Senator Plett.

One of the comments that I heard you say in response was you suggested a shorter timeline than the one proposed within the subamendment, and there were specific reasons. You said there could be some situations that may exist with a longer notice. Why the shorter timeline, I guess, is the crux of it?

**Senator Klyne:** The shorter timeline was just the idea. I was focusing more on the exotic pets.

**Le sénateur Carignan :** Pourquoi?

**La présidente :** Je suis désolée, c'est l'avis que l'on m'a donné. On m'a dit qu'il était nécessaire de —

[Traduction]

... rejetez le présent amendement, puis vous pourrez proposer le vôtre.

**Le sénateur Carignan :** Je dois rejeter...

**La présidente :** On ne peut amender un sous-amendement. C'est ce que le greffier m'indique.

**Le sénateur Plett :** J'ai une question à ce sujet. Si nous adoptons l'amendement, pourrait-il quand même proposer son amendement?

**Le sénateur Prosper :** J'avais une question pour le sénateur Klyne. Cela pourrait peut-être attendre son retour. Cela concerne le sous-amendement et je ne voudrais pas en parler alors qu'il est à l'extérieur de la salle. Je veux connaître son point de vue sur le délai. Il a parlé de certaines situations qui pourraient se présenter si le délai est plus long. Je voulais simplement savoir ce qu'il en pensait.

**La présidente :** Nous avons maintenant perdu deux personnes. Nous suspendrons donc la séance pour cinq minutes. Oui, sénatrice Simons?

**La sénatrice Simons :** Je ne peux pas parler de ce que le sénateur Klyne avait à l'esprit, sénateur Prosper, mais j'imagine qu'il s'agit de gens qui pourraient libérer leur lion dans les bois ou lui tirer une balle dans la tête. Je ne dis pas que c'est ce qu'ils sont susceptibles de faire, mais on peut certainement imaginer une situation hypothétique où, si quelqu'un découvre qu'il va être criminalisé parce qu'il possède un jaguar — pas la voiture —, il pourrait simplement le libérer dans les bois de la baie Georgienne, avec les conséquences fâcheuses que cela pourrait avoir.

**La présidente :** Chers collègues, le sénateur Klyne est là. Sénateur Klyne, pouvez-vous répondre à une question? Sénateur Prosper, veuillez répéter votre question.

**Le sénateur Prosper :** Je viens de poser une question au sujet du sous-amendement proposé par le sénateur Plett.

Au cours d'une de vos réponses, je vous ai entendu suggérer un délai plus court que celui proposé dans le sous-amendement, et ce, pour des raisons précises. Vous avez dit qu'avec un préavis plus long, certaines situations pourraient se présenter. Je suppose que ce que je veux principalement savoir, c'est pourquoi le délai plus court.

**Le sénateur Klyne :** Le délai plus court était justement l'idée. Je m'intéressais davantage aux animaux exotiques.

**Senator Prosper:** You suggested a number of days as opposed to the ones that were proposed, and there were reasons for that.

**Senator Klyne:** On a six-month level.

**Senator Prosper:** Yes.

**Senator Klyne:** That just gave too much time to those, for instance, with exotic pets. I made that in reference to roadside zoos and exotic pets. I thought that was too much for that class.

**The Chair:** Senators, we are going to move to Senator Plett's amendment. Senators, it is moved by Senator Plett:

That the motion in amendment be further amended in clause 1, on page 3, at line 20.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the subamendment?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Senators, I don't think we need a roll call.

**An Hon. Senator:** No.

**Senator Gold:** Let the record show that I'm abstaining.

**Senator Carignan:** Could I move my subamendment?

[*Translation*]

**The Chair:** Give me a moment, please.

[*English*]

Senators, is everyone agreeing? Okay.

Senator Carignan has a sub-subamendment, please.

[*Translation*]

**Senator Carignan:** Sorry, I'm just making it up on the fly. In clause 445.4(2.2), after the words "animal care expert," I would add the words "representatives of Indigenous peoples." I don't know if I have the right wording. You can fix it, but you see what I'm getting at.

[*English*]

**Senator Boyer:** What I wanted to say to you is that regarding representatives of Indigenous people, we need to have

**Le sénateur Prosper :** Vous avez proposé un certain nombre de jours plutôt que le délai proposé, et il y avait des raisons à cela.

**Le sénateur Klyne :** Le délai est de six mois.

**Le sénateur Prosper :** Oui.

**Le sénateur Klyne :** Ce délai accorde trop de temps à ceux qui, par exemple, possèdent des animaux exotiques. J'ai fait référence aux zoos privés et aux animaux exotiques. Je considère que c'est trop de temps pour cette catégorie.

**La présidente :** Honorables sénateurs, nous allons passer à l'amendement du sénateur Plett. Honorables sénateurs, il est proposé par le sénateur Plett.

Que la motion d'amendement soit modifiée de nouveau à l'article 1, à la page 3, à la ligne 20.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter le sous-amendement?

**Des voix :** Oui.

**La présidente :** Sénateurs, je ne pense pas qu'un vote par appel nominal soit nécessaire

**Une voix :** Non.

**Le sénateur Gold :** Je veux que le procès-verbal indique que je m'abstiens.

**Le sénateur Carignan :** Puis-je proposer mon sous-amendement?

[*Français*]

**La présidente :** Donnez-moi un instant, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

Sénateurs, est-ce que tout le monde est d'accord?

Le sénateur Carignan veut proposer un sous-amendement.

[*Français*]

**Le sénateur Carignan :** Je m'excuse, j'improvise un peu. Au paragraphe 445.4(2.2), après les mots « des experts en soins animaliers », j'ajouterais les mots « des représentants des peuples autochtones ». Je ne sais pas si j'ai la bonne formulation, vous pourrez me corriger, mais vous comprenez mon intention.

[*Traduction*]

**La sénatrice Boyer :** Ce que je voulais vous dire, c'est qu'en ce qui concerne les représentants des peuples autochtones, nous

representatives of section 35 of the Constitution Act, 1982, to make it perfectly clear that they have those rights.

**Senator Carignan:** We could use those words.

**The Chair:** Senator Carignan, the law clerk has to prepare the amendment, and since it's the right time, we'll have it here tomorrow, and we will vote.

[*Translation*]

Don't worry. Senator Plett will be here.

[*English*]

**Senator Carignan:** You will move it?

**Senator Plett:** I'll move it.

**Senator Carignan:** You will represent me fairly and properly?

**Senator Plett:** I'll ensure your replacement will vote wisely.

**Senator Cotter:** This is a valuable whatever it is in terms of the level of amendments, but it strikes me that we should say that since we're compelling the minister to consult, it ought to be where it's relevant. On jaguars, is that a question for Indigenous people to address and be required to address? I don't know.

**The Chair:** Those are things that we can put to the clerk.

**Senator Cotter:** It's just an observation for the assistance of the language.

**The Chair:** Senators, you have been extremely patient. I appreciate that. We will continue tomorrow, and hopefully this will move faster. Thank you very much.

To the officials, thank you very much for all your input. It has been very helpful, and I hope you will come back tomorrow.

(The committee adjourned.)

avons besoin de représentants concernant l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, pour qu'il soit parfaitement clair qu'ils ont ces droits.

**Le sénateur Carignan :** Nous pourrions employer ces mots.

**La présidente :** Sénateur Carignan, le greffier législatif doit préparer l'amendement, et comme c'est le bon moment, nous l'aurons demain et le mettrons aux voix.

[*Français*]

Ne vous inquiétez pas, le sénateur Plett sera ici.

[*Traduction*]

**Le sénateur Carignan :** Le proposerez-vous?

**Le sénateur Plett :** Oui.

**Le sénateur Carignan :** Vous me représenterez équitablement et adéquatement?

**Le sénateur Plett :** Je veillerai à ce que votre remplaçant vote judicieusement.

**Le sénateur Cotter :** C'est une intervention valable en ce qui concerne le niveau d'amendement, mais il me semble que nous devrions dire que, puisque nous obligeons le ministre à consulter, cela devrait être là où c'est pertinent. Les Autochtones devraient-ils avoir à se prononcer sur les jaguars? Je ne sais pas.

**La présidente :** Nous pouvons le demander au greffier.

**Le sénateur Cotter :** Ce n'est qu'une question pour contribuer à établir le libellé.

**La présidente :** Sénateurs, vous avez été extrêmement patients. Je vous en remercie. Nous continuerons demain, en espérant que cela ira plus vite. Merci beaucoup.

Je tiens à remercier les fonctionnaires de leur contribution. Vous nous avez été d'une grande aide, et j'espère que vous reviendrez demain.

(La séance est levée.)